



Thônex

Procès-verbal
Séance du 11 mai 2021

Présences :

Messieurs	Pascal Uehlinger Marc Kilcher Bruno da Silva	Maire Conseiller administratif Conseiller administratif
Madame	Tercier Heidi	Présidente du Conseil municipal
Mesdames	Bersier Julie Menoud Jacqueline Moro Virginie Munier Alexandra	Peillonex Chloé Raïola Laurence Tripet Sandy
Messieurs	Aebi Benjamin Avigdor Daniel Bachmann Dimitri Bickel Pierre Boux de Casson Fabrice Calame Philippe Germann Martin Knörr Stephen Leutenegger Bastien	Loureiro Daniel Nicolet Alain Noël Philippe Piguet Frédéric Saudan Guy Stark Richard Thomas Sébastien Wünsche Florian
Excusé(e)s	M. Jules Cruzado Mme Catherine Mägli	

**Ordre du jour :**

Discussion et/ou vote sur:

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2021
2. Communications du bureau du conseil municipal
3. Communications du conseil administratif
4. Rapports des commissions
5. Pétition de (l'AFOR) Association des habitants du chemin du Foron 27, 29 à 35
6. Comptes 2020 de la commune
7. Comptes 2020 de la fondation de la commune de Thônex pour le logement
8. Demande d'un crédit de CHF 388'000.- pour le projet d'animations 2021 - 2022 : Thônex la vi(II)e en expansion
9. Demande d'un crédit de CHF 975'000.- pour la reconstruction du pavillon des sports du CSSM
10. Demande d'un crédit de CHF 416'550.- pour la mise en place d'une signalétique communale dans le quartier Belle Terre, territoire communal, signalétique interne aux bâtiments
11. Demande d'un crédit de CHF 45'000.- pour la construction d'un chemin mémoriel
12. Demande d'un crédit de CHF 70'000.- pour l'aménagement du giratoire sur l'avenue Adrien-Jeandin / Petit-Senn
13. Demande d'un crédit de construction de CHF 747'500.- pour la réhabilitation des préaux de l'école du Bois-des-Arts.
14. Demande d'un crédit d'étude de CHF 174'000.- (phase 2) pour la mise en séparatif du chemin du Foron et collectifs privés des chemins perpendiculaires.
15. Résolution pour l'approbation du concept des zones de vitesses
16. Projet de motion pour du matériel sportif en libre-service du groupe PDC-Vert'Libéraux
17. Projet de motion intitulé « Améliorons la sécurité routière de nos enfants par une bonne prévention » du Groupe Alternative Ecologique et Sociale
18. Propositions du Conseil administratif
19. Questions écrites
20. Propositions individuelles
21. Renouvellement du bureau du conseil municipal pour la période allant du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022



La Présidente ouvre la séance à 20h01, salue la présence de M. Pascal Uehlinger, Maire et de MM. Marc Kilcher et Bruno da Silva, Conseillers administratifs. Elle souhaite la bienvenue à ses collègues du Conseil municipal, aux membres de l'administration de la commune et au public.

M. Philippe Calame excuse l'absence de Mme Catherine Mägli et la Présidente celle de M. Jules Cruzado.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2021

Le procès-verbal de la séance du 30 mars 2021 est approuvé par 24 voix pour, soit à l'unanimité.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

A 23h, il sera passé au point 18 de l'ordre du jour intitulé « Propositions du Conseil administratif ».

3. Communications du Conseil administratif

La parole est successivement passée à :

4.1 M. Pascal Uehlinger, maire

4.1.1 Salutations à M. Forte

M. Pascal Uehlinger a le plaisir de saluer via internet un ancien président du Conseil municipal, M. Fabiano Forte, qui visionne la séance depuis l'Afrique du Sud.

4.1.2 Ecole Belle Terre

Lors de la dernière séance, une information avait été donnée concernant le nombre de panneaux posés sur la toiture de l'école Belle Terre. Une convention a été finalisée quant à l'utilisation de l'énergie de ces panneaux qui produiront 450'000 kWh par année, ce qui correspond à la consommation annuelle de 90 à 130 ménages. Les SIG, qui ont besoin d'énergie pour leur centrale thermique sur les Communaux d'Ambilly, sont prêts à racheter à la commune entre 200'000 et 300'000 kWh par année à 15 centimes le kWh. Cela est mieux que le coût de rachat qui oscille aujourd'hui aux alentours de 12 centimes et sera quant à lui appliqué au solde, à savoir, l'énergie que la commune n'aura pas autoconsommée ou qu'elle n'aura pas déjà vendu à 15 centimes.

4.1.3 Piscine

La commune a vécu une période difficile au niveau des cours et de la réintroduction des adultes dans le cursus de natation, et a reçu de nombreux courriers de doléances. Une réponse a été envoyée à ces derniers et le Conseil administratif a pris la décision de réserver durant l'été un espace pour les cours, qui pourront avoir lieu aux heures habituellement réservées aux écoles pendant l'année scolaire, afin que la professeure puisse rattraper une partie des heures qu'elle n'a pas pu donner.



4.2 M. Marc Kilcher, conseiller administratif

4.2.1 Urban Plogging

Certaines personnes ont eu l'occasion de participer à l'Urban Plogging qui a eu lieu dimanche dernier et a eu un franc succès. La commune de Chêne-Bourg a même adhéré au projet à cette occasion et M. Marc Kilcher espère qu'elle poursuivra l'Urban Plogging l'année prochaine avec Thônex.

4.2.2 Petite poubelle verte

La petite poubelle verte est au cœur du nouveau projet cantonal visant à améliorer les statistiques en matière de recyclage. Cette poubelle reste identique mais le sac qui l'accompagne est à présent bien plus performant. La commune a débuté une campagne de distribution gratuite de poubelles et de sacs et 7 dates sont prévues du 15 mai au 26 juin dans chacun des quartiers : le 15 mai au Pont-Bochet, le 22 mai à Etienne-Chennaz, le 29 mai au Parc Munier, le 5 juin à Clair-Val, le 12 juin à la rue de Genève, le 19 juin à Apollo et le 26 juin dans le quartier du Curé-Desclouds.

4.2.3 Bons de soutien

Le projet des bons de soutien financés à hauteur de 20% par la commune pour relancer les commerces locaux a débuté avant les fêtes de Noël et devrait, selon le plan initial, se terminer au 30 juin. Étant donné la situation actuelle, et sachant qu'encore CHF 25'000.- de bons sont à vendre, le souhait du Conseil administratif est de les maintenir en circulation jusqu'au 31.12.2021. Sur les 36 commerces participant, 30 sont venus demander un remboursement. La commune a pour le moment remboursé CHF 128'430.-, ce qui signifie qu'elle a réalisé une subvention indirecte d'environ CHF 26'000.-. Cet exercice a eu un fort impact durant les fêtes de Noël mais reste d'actualité. Les bons déjà en circulation ne sont pas échus et seront donc valables jusqu'au 31 décembre 2021.

4.2.4 Contrôles de vitesse

Du 24 au 31 mars, un contrôle de vitesse a été effectué au carrefour de l'avenue de Thônex et de la route de Sous-Moulin, devant l'ancienne école de Fossard, sur l'arrivée au feu. Le constat de l'analyse est que sur cette zone limitée à 50 km/h, seuls 4,3% des véhicules étaient en excès de vitesse. Dans l'ensemble, cela est plus rassurant que les résultats du mois passé sur le chemin de la Mousse, suite auxquels la commune a écrit un courrier à la brigade routière.

4.2.5 Parc à chiens

Suite à des demandes persistantes et justifiées, le Conseil administratif a mandaté la police municipale et plusieurs études ont été menées pour trouver un espace pouvant accueillir un parc à chiens, à savoir que le règlement en la matière est relativement contraignant. Un propriétaire privé, dont la parcelle aurait pu être louée, a été contacté mais cette démarche a été infructueuse. Le Conseil administratif a finalement trouvé une solution intermédiaire qui sera mise en place d'ici la fin du mois dans le secteur des trois villas situées derrière l'école Marcelly, qui ont été rachetées par le Conseil municipal. Un parc à chiens temporaire sera aménagé sur le terrain de la villa qui a été détruite avant d'être transformé en un parc pérenne, lorsque le projet de réalisation du parc Marcelly, qui englobera ces trois parcelles, sera présenté.



4.3 M. Bruno da Silva, conseiller administratif

4.3.1 Sauveteurs

Après 43 ans de service, le chef Alain Berger, a démissionné et a été remplacé par Franz Bieler depuis le début du mois de mai. Est à signaler également l'arrêt des fonctions du brigadier Daniel Perisset, après 30 ans de présence au sein de ce groupe de sauveteurs. M. Bruno da Silva les remercie dûment pour leurs longues années de service.

4.3.2 Service de la cohésion sociale – Présentation de Mme Dahan

M. Bruno da Silva a le plaisir d'accueillir et de présenter à l'assemblée Mme Vanessa Dahan, nouvelle cheffe de service, qui est entrée en fonction très récemment. Mme Dahan jouit d'une forte expérience dans le domaine social, tout d'abord car elle a été responsable d'unité de la vie associative à la ville de Genève puis secrétaire générale aux Unions Chrétiennes de Genève, et enfin cheffe de service d'une commune suburbaine ressemblant en bien des points à Thônex.

[Applaudissements.]

M. Bruno da Silva annonce par ailleurs que certains points de la prochaine commission cohésion sociale du 20 mai seront dédiés à cette question de la restructuration du service. Mme Dahan sera présente à cette occasion pour participer à la présentation des nouveaux objectifs.

4.3.3 Convention avec le Bureau de l'Intégration des Etrangers (BIE)

La convention avec le BIE est désormais signée, et le poste de chargé-e de mission dans les quartiers a été ouvert. Il ne reste plus que quelques jours pour recevoir les candidatures et M. Bruno da Silva invite les personnes présentes à transmettre l'information auprès de leurs connaissances, ce poste étant d'une grande importance, compte tenu des enjeux qu'affronte la commune actuellement et qu'elle affrontera par la suite.

4.3.4 Saison culturelle

M. Bruno da Silva annonce la reprise de la saison culturelle. Deux spectacles ont déjà eu lieu depuis l'allègement des mesures sanitaires. Il existe encore un certain nombre de contraintes et un plan de protection stricte a été mis sur pied, mais la demande est malgré tout bien présente et les spectateurs au rendez-vous. La Fête du printemps pourra avoir lieu et sera axée principalement sur le vide-grenier. Elle sera organisée par le Comité des fêtes que la commune remercie pour son investissement. Par ailleurs, les Promotions pourront être maintenues grâce à un concept élaboré avec les deux directions et les enseignants des différents établissements scolaires thônésiens. Deux journées d'animation réservées aux enfants pourront être proposées. Il est essentiel pour le Conseil administratif d'organiser un événement festif qui se rapproche tant bien que mal de la normalité.



4. Rapports des commissions

La parole est donnée à :

4.1 M. Florian Wünsche, président de la commission MICA

4.1.1 La séance du 4 mai 2021

Cette séance de commission a débuté avec une petite demi-heure de retard, en raison de la visite du chantier qui a eu lieu à 18h et qui s'est terminée un peu plus tard que prévu, mais qui a permis de visiter la future école dont la triple salle de gym, quelques appartements presque terminés, de voir également l'implantation des différents immeubles par rapport au mail central, mais également les aménagements extérieurs, dont la noue Foron, qui permettront à terme de créer un véritable poumon de verdure aux abords du quartier.

La séance a débuté en présence de M. Pascal Ueblinger, conseiller administratif ; M. François Fortuna, secrétaire général adjoint, ainsi que Mme Céline Bourgeois, de l'Office de l'urbanisme, M. Yannos Ioannides, Mme Mariama Raulet et M. Jorge Balladares, tous trois du Comptoir Immobilier.

Points 2, 3 et 4 :

Les points 2,3 et 4 ont été traités en premier, afin de ne pas retenir nos invités trop tardivement.

Il s'agissait tout d'abord de présenter brièvement l'ensemble du projet des Communaux d'Ambilly, afin d'informer les nouveaux commissaires sur l'historique de ce nouveau quartier.

Par la suite, les différentes étapes du projet ont été détaillées, et axées autour de 5 points principaux : l'architecture, la mobilité, les thématiques de paysage et d'environnement, et enfin le vivre ensemble.

L'étape 1 regroupe l'école ainsi que les pièces A2 et B, qui venaient d'être visitées. Les 670 logements sont un mélange de loyer libre, de PPE et de LUP, répartis entre C2I Batima et la commune de Thônex, et seront livrés entre octobre 2021 et février 2022.

L'étape 2 regroupe les pièces A1 et A3, contenant chacune environ 500 logements, répartis entre la commune, C2I Batima, la CPEG et des coopératives, avec un délai de livraison des premiers immeubles prévu pour 2026-2027.

L'étape 3 est la plus lointaine, regroupant les pièces A4 et A5, également avec 500 logements chacune, et les premiers immeubles livrés à l'horizon 2030.

Je recommande aux membres du Conseil Municipal qui souhaiteraient plus d'informations sur le sujet de regarder la présentation mise à disposition sur CMNET.

Point 1 :

Le procès-verbal du 4 septembre 2018 a été accepté par une voix et 6 abstentions, les commissaires présents n'étant pas élus lors de la dernière législature, ou ne faisant pas partie de cette commission. Le président a donc dû trancher.

Point 5 :

Il n'y a pas eu de divers.

La séance a été levée à 20h57.



4.2 M. Philippe Calame, président de la commission Finances

4.2.1 Les séances des 27 et 29 avril 2021

M. Philippe Calame annonce qu'il interviendra directement dans les points du présent ordre du jour.

4.3 M. Philippe Noël, président la commission Culture, loisirs, jumelage

4.3.1 La séance du 29 avril 2021 (séance conjointe avec la commission des finances)

Une séance conjointe avec la commission des finances a eu lieu le 29 avril lors de laquelle un point était dévolu à la culture. Le Conseiller administratif en charge de la culture, M. Bruno da Silva, a présenté le projet « Thônex la vi(ll)e en expansion ». Suite à la présentation, la commission a été invitée à donner son avis de principe sur ce projet et s'est montrée favorable à l'unanimité.

5. Pétition de (l'AFOR) Association des habitants du chemin du Foron 27, 29 à 35

La Présidente annonce que l'association a déjà écrit au Conseil municipal au mois de mars et donne lecture de la pétition arrivée le 8 avril :

Association des Habitants du chemin du Foron 27,29 à 35
AFOR 27, 29 à 35

R. Juon
29B ch. du Foron

PETITION AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THONEX

A Madame la présidente Heidi Tercier

A Mesdames et Messieurs les élus de la commission des pétitions du Conseil municipal.

Le 17 septembre 2019 le Conseil municipal a voté le plan directeur communal.

Les parcelles situées entre la Voie Verte et le cycle du Foron comptent 11 villas dont l'une au 29C, ch. du Foron, qui fait actuellement l'objet d'une demande de démolition et de construction d'un immeuble de 10 appartements.

Les 10 propriétaires voisins ne sont pas d'accord avec le projet proposé qui ne correspond pas à la marche à suivre du mandat de densification de la zone 5 selon les modalités d'application du nouvel article 59 LCI voté par le Grand Conseil du canton de Genève le 28 novembre 2020.

Ce secteur est un espace dont la verdure est bien conservée, très arboré et qui abrite également une variété importante d'oiseaux, de petits mammifères et d'insectes.

Ce projet ne prévoit plus de construire une, voire quelques villas, mais il consiste à bâtir un immeuble de 8 à 10 appartements sur une parcelle de 1480m², soit le maximum de la surface constructible de 0,48 %, ce qui, du point de vue écologique, ne correspond guère à ce qu'on peut espérer de la part du bureau d'architectes qui se prétend soucieux d'une architecture écologique, moderne et intégrative.

Tel qu'il est présenté, il implique indiscutablement une diminution des espaces verts, une augmentation des surfaces bétonnées, un garage en sous-sol prévu pour 10 voitures, un parking extérieur pour 12 scooters, motos et vélos...etc.



Il faut savoir aussi que le chemin d'accès actuel ne permettra pas ou très difficilement de croiser des voitures.

De plus, d'ici peu, sur le terrain que l'usine Caran d'Ache vient de vendre, il est prévu de construire 400 à 650 logements et dans le prolongement du chemin du Foron, un immeuble majeur qui est d'ailleurs actuellement déjà en construction.

Nous vous faisons remarquer que nous n'avons jamais été consultés pour participer au projet d'implantation d'un immeuble au 29C, ch. du Foron et que c'est notre association qui a dû demander aux promoteurs et à la commune de nous transmettre des informations, ce qui est notamment obligatoire dans l'esprit des Autorités Cantonales !

En conséquence, nous demandons au Conseil municipal de Thônex de faire modifier par le Conseil Administratif le plan directeur de la commune et de l'adapter aux directives votées par le Grand conseil en 2020.

**Pour l'AFOR : R. Juon
O. May
F. Félix**

Thônex, le 7 avril 2021

La Présidente cède la parole à M. Pascal Uehlinger, Maire et Conseiller administratif délégué à l'Urbanisme.

M. Pascal Uehlinger annonce qu'un courrier a été envoyé à M. Juon pour annoncer que cette pétition serait lue et traitée au Conseil municipal. L'association a été reçue le 27 janvier dernier par M. François Fortuna qui a développé les tenants et aboutissants du PDCom, à l'entière satisfaction des personnes présentes selon son retour. Cette pétition n'est pas tout à fait en accord avec la réalité du PDCom qui est aujourd'hui en force et prévoit sur ce périmètre, situé en face de la zone densifiée de Caran d'Ache et du chemin Etienne-Chennaz, le long de la Voie verte et à proximité du Foron, une zone de transition d'une densité de 0.6. Or, mettre en place une telle densification nécessite de disposer d'une parcelle de 5'000 m² au minimum. Un promoteur a acheté une parcelle d'environ 1'400 m² puis a consulté les autres propriétaires pour réunir plusieurs parcelles et réaliser un projet à 0.6 mais il n'a obtenu aucun accord pour se joindre à cette urbanisation. Il a alors contacté la commune en faisant remarquer qu'il était difficile de faire du 0.6 dans cette situation et en demandant ce qu'il pouvait faire. Le maximum autorisé étant une densité à 0.48 selon la dérogation à l'article 59 LCI, la commune lui a permis de proposer un projet à 0.48 mais qui soit modulable et adaptable, notamment au niveau des sous-sols et de la structure, afin qu'il permette d'atteindre une densité de 0.6 une fois que le regroupement de parcelles dépassera la surface de 5'000 m². Le promoteur a donc représenté un projet à 0.48 qui sera adaptable à une densification à 0.6, ce qui est conforme au PDCom. M. Pascal Uehlinger annonce que ce dernier a été traité en commission et reviendra prochainement au Conseil municipal mais que cette zone demeure à 0.6 car elle n'est pas concernée par les modifications qui ont été apportées au document. Les préavis que le Conseil administratif décide ou non de donner vont aujourd'hui dans le sens du PDCom tel qu'il est discuté en commission, à l'exception de quelques zones d'ombre pour lesquelles l'exécutif ne se prononce pas. Autrement dit, le Conseil administratif respecte déjà le futur PDCom, sachant par ailleurs que le gel mis en place par le Conseil d'Etat lui permet d'avoir un préavis prépondérant dans ces décisions jusqu'à la validation du PDCom.

La Présidente informe que le bureau a préavisé au classement de cette pétition.



La discussion est ouverte.

Selon M. Bastien Leutenegger, le groupe Alternative Ecologique et Sociale est d'avis qu'il n'est pas souhaitable de modifier le PDCom qui est en cours de validation et a déjà été accepté en commission. Quelques zones d'ombre subsistent mais la démarche va dans le sens de la demande transmise. Il semble néanmoins juste de proposer aux personnes de l'association d'être reçues afin d'échanger, comme cela a été fait avec les habitants du chemin de la Mousse qui avaient envoyé une pétition non directement à la commune mais au Grand Conseil. Le groupe Alternative Ecologique et Sociale propose donc de recevoir les pétitionnaires en commission communications, auditions.

M. Pascal Uehlinger fait remarquer qu'à la différence du cas cité par son préopinant, les membres de l'association ont ici été reçus par M. Fortuna. Il semble en outre que les personnes présentes à cette séance ont bien compris la problématique et la présentation du système. Elles ont également été informées quant aux limites de ce PDCom et quant à leur droit de s'opposer à cette démarche. Les recevoir à nouveau pour répéter exactement les mêmes informations ne serait pas d'une grande utilité.

M. Philippe Calame pense qu'il est important de respecter quelques principes au sein de ce Conseil municipal. Cette association a déjà écrit un courrier au Conseil municipal et le Conseil administratif a pris le temps avec M. François Fortuna de répondre à ces personnes. Le Grand Conseil a changé la loi sur les constructions et installations diverses (LCI) au mois de décembre mais a clairement indiqué que les communes avaient deux ans pour modifier leur PDCom et qu'entre temps les dérogations à 0.48 étaient du ressort exclusif du Conseil administratif. La demande d'autorisation de construire qui a été déposée en fin d'année dernière est soumise à l'ancien droit cantonal et la modification du PDCom ne changerait rien à sa situation, à savoir qu'elle est actuellement à l'instruction auprès de l'Etat de Genève et que le Conseil administratif, de sa compétence, y a répondu par un préavis favorable. M. Philippe Calame fait par ailleurs remarquer que le Conseil municipal n'a pas la compétence de donner des instructions au Conseil administratif en matière d'autorisation de construire et de préavis communal et que les signataires de la pétition ont déjà été informés du fait que la commission de l'urbanisme avait traité à plusieurs reprises la modification du PDCom selon la nouvelle norme votée par le Grand Conseil au mois de décembre. En l'occurrence, le Conseil administratif a été proactif et n'a pas attendu que la loi entre en vigueur pour réfléchir à la modification du PDCom. Au mois de janvier, la commission de l'urbanisme a ainsi été saisie du dossier avec des propositions concrètes. Elle avance à présent sur cette problématique et la zone en question n'est à priori pour le moment pas sujette à des modifications du PDCom. En outre, si le Conseil municipal commence à auditionner toutes les personnes qui s'opposent à un projet de construction à côté de chez elles, il devra traiter une dizaine de pétitions lors de chaque séance. Sachant que les pétitionnaires ont dans ce cas déjà été reçus par la commune et se sont par ailleurs rendus dans les services de l'Etat pour obtenir des informations sur la loi, les possibilités de recours, et les règles d'urbanisme, la commission qui les recevrait n'aurait aucune information supplémentaire à apporter, ni aucun pouvoir pour faire évoluer la situation. Il serait donc inutile de recevoir ces personnes, c'est pourquoi M. Philippe Calame encourage le Conseil municipal à ne pas entrer en matière sur la proposition du groupe Alternative Ecologique et Sociale mais à respecter le point de vue majoritaire du bureau, soit à classer cette pétition.

M. Bastien Leutenegger souligne que si une pétition est adressée au Conseil municipal, il semble normal que ce dernier réponde ou reçoive les pétitionnaires.



M Philippe Noël comprend le point de vue de M. Phillippe Calame qui se place du côté de l'utilité, étant donné que les informations ont déjà été données et que recevoir les signataires pourrait donner l'habitude à d'autres de rédiger des pétitions. Pour le moment les pétitions ne défilent pas et la commission communications, auditions s'est peu réunie. Que des personnes écrivent au Conseil municipal pour faire une demande, même si elles ont déjà une bonne partie ou l'entier de la réponse, n'est pas abusif en termes démocratique. Se prononcer en faveur de les recevoir paraît alors raisonnable.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente procède au vote :

Résolution

- vu l'article 38 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
- vu l'article 40, al. d) du règlement du Conseil municipal du 30 septembre 2003 ;
- vu la pétition déposée le 7 avril 2021 par l'association AFOR (association des habitants du Foron 17, 29 à 35) demandant au Conseil municipal de Thônex de faire modifier par le Conseil Administratif le plan directeur de la commune ;

attendu que le bureau a décidé dans sa séance du 3 mai 2021 de classer cette pétition ;

Le conseil municipal

décide

par 14 voix pour, 9 contre et 1 abstention, soit à la majorité,

1. De confirmer la décision du bureau du 3 mai 2021 et de conclure au classement de cette pétition.
2. D'informer les pétitionnaires de cette décision en la motivant.

6. Comptes 2020 de la commune

La Présidente cède la parole à M. Pascal Uehlinger, Maire et Conseiller administratif délégué aux finances.

Présentation

Résultats des comptes annuels financiers 2020

M. Pascal Uehlinger annonce qu'à la grande satisfaction de la commune, les comptes 2020 sont positifs, avec un résultat de CHF 1'144'266.39.-. Un équilibre avait été prévu au budget et Thônex a eu de bonnes surprises au niveau des rentrées fiscales.

Résultats d'exercices enregistrés depuis 2010

Par rapport aux années précédentes, la commune continue à présenter des comptes positifs. Elle se situe probablement dans une période marquée par des rattrapages d'impôts sur la base d'auto-dénonciations, ce qui permet d'obtenir ces chiffres.



Répartition des dépenses

- ☞ Charges du personnel (27%).
- ☞ Charges de transfert (subventions) (35%) : Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex (5,9 millions), GIAP (1,3 million), SIACG (CHF 238'000.-), Maison des Quartiers (CHF 650'000.-), CSSM (1,4 million), SIS (CHF 761'000.-). Ces charges sont relativement incompressibles.
- ☞ Charges financières (4%) : frais liés à l'entretien du patrimoine financier.
- ☞ Biens, services et frais d'exploitation (20%) : frais liés à l'entretien du patrimoine administratif, entre autres les bâtiments scolaires.
- ☞ Amortissements (14%) : cette tranche va augmenter dans le futur avec les investissements faits par la commune. Pour le moment l'intérêt de la dette est relativement faible, à savoir qu'il a été possible d'emprunter une tranche à 0.28 sur 10 ans et une tranche à -0.51 sur 3 mois, pour des besoins de trésorerie à courte durée.

Recettes fiscales

L'impôt sur les personnes physiques a augmenté entre 2019 et 2020 tandis que celui sur les personnes morales a diminué. Les autres impôts correspondent à la récupération des actes de défaut de biens. Le graphique permet ainsi de connaître l'effet de RFFA. La taxe professionnelle communale a donné lieu à de meilleures recettes en 2020 et l'impôt sur les médailles de chiens est resté similaire.

Crédit budgétaires supplémentaires à voter

La liste complète de ces crédits a été transmise aux membres du Conseil municipal.

Investissements bruts réalisés depuis 2014

Les investissements bruts s'élèvent à 37 millions en 2020, ce qui est plus important que les recettes fiscales, à savoir qu'ils resteront similaires en 2021. La commune attend avec impatience les recettes fiscales liées aux nouvelles personnes qui arriveront sur la commune, à Belle-Terre, Clair Val ou dans le cadre de la densification de la zone villas.

Investissements réalisés en 2020

Les bâtiments publics comprennent les grands ouvrages, à savoir essentiellement l'espace public des Communaux d'Ambilly, l'extension de la mairie, le bâtiment administratif et la salle des fêtes. S'agissant des bâtiments scolaires, les investissements concernent principalement l'école Belle Terre. Les autres investissements ont trait au sport et espaces verts, aux routes communales, à l'assainissement des eaux, au chauffage à distance et finalement aux divers.

Excédents et insuffisances de financement

L'autofinancement s'élevant à 6 ou 7 millions et les investissements à plus de 30 millions, la commune connaît évidemment une insuffisance de financement et doit recourir à l'emprunt.

Coronavirus – impacts sur les comptes 2020 par catégorie

Le graphique projeté présente la répartition des CHF 600'000.- d'impact sur les comptes liés à la crise sanitaire du Covid-19.

- ☞ Ordinateurs et licences pour le télétravail et les visioconférences : CHF 21'666.-.
- ☞ Produits de désinfection et protection des personnes : CHF 38'000.-.
- ☞ Remises et non-occupation du domaine public : CHF 63'635.-.



- ✂ Exploitation de la piscine : CHF 172'924.-.
- ✂ Accueil de la petite enfance : CHF 239'408.-.
- ✂ Remises sur les baux commerciaux : CHF 72'497.-. Ces remises ont concerné certains commerces qui ne pouvaient pas payer leur loyer ou faire le moindre chiffre d'affaire pendant cette période.

M. Philippe Calame donne lecture du rapport des points 2 et 3 de la séance du 27 avril 2021 de la commission des finances :

La commission a étudié l'ensemble des documents des comptes 2020 de la commune, ses nombreuses annexes qui donnent des informations entre autres, sur la situation des investissements, des emprunts, de la capacité d'autofinancement et de la situation économique de la Commune. Les commissaires ont remercié l'administration et le Conseil administratif pour les explications nombreuses sur les particularités de ces comptes en année Covid.

De nombreuses économies ont été faites, car des activités n'ont pu avoir lieu, mais à l'inverse des coûts liés aux mesures, dont principalement une subvention supplémentaire pour les crèches, les employés n'ayant pas droit aux RHT pendant la fermeture ou la mise en place des mesures sanitaires et sociales.

Au final, malgré une estimation des recettes fiscales incertaines, les déclarations d'impôts n'étant pas encore traitées et la situation autant de nos habitants que de nos entreprises étant particulière, nous bouclons une année 2020 avec un solde positif.

La commission a approuvé les comptes 2020 et les crédits budgétaires complémentaires à l'unanimité.

La discussion est ouverte.

M. Philippe Noël donne lecture de la déclaration du groupe Alternative Ecologique et Sociale :

Pour commencer, nous aimerions remercier l'ensemble de l'équipe de la Mairie et tout particulièrement M. Michel Zeder, secrétaire général adjoint responsable des finances, ainsi que M. Frédéric Giroud son assistant, pour le travail de préparation et de présentation des comptes soumis à notre approbation ce soir.

La qualité des documents remis de même que les réponses aux questions posées ont permis un travail efficace dans le cadre de la commission Finances. Nous voudrions aussi relever le travail du conseiller administratif en charge des finances, ainsi que celui de ses collègues, pour le soin apporté à une gestion financière maîtrisée de notre commune.

En ce qui concerne les crédits budgétaires supplémentaires 2020, nous constatons que les dépassements ont été documentés et expliqués de manière précise. Nous approuvons donc ces crédits budgétaires supplémentaires.

Concernant les comptes 2020 de notre commune, nous prenons acte de l'excédent positif de 1,144 million de francs qui résulte de l'examen des chiffres. Mais il ne faut pas se méprendre sur la signification de ce bénéfice apparent. C'est, à l'évidence, dû en très grande partie à des postes non-dépensés (ou moins dépensés) liés à la pandémie du Covid qui a frappé Thônex comme le reste de la Suisse et du monde. Il en va ainsi au niveau des charges du personnel avec par exemple des engagements différés (départ suivi de non-réengagement immédiat) liés aux baisses d'activités couplées au confinement du printemps passé. Il y a aussi eu les interdictions d'activités culturelles et sportives qui nous touchent encore fortement et toutes sortes de reports et annulations. Je m'arrête là dans les constats... et je ne reviens pas sur les effets de RFFA qui ont déjà été évoqués.

Si l'on regarde devant nous, on sent bien que cette crise aura de nombreux effets négatifs en termes de coûts économiques et sociaux en 2021 et dans les années suivantes qui effaceront ce bénéfice 2020.



Par exemple au niveau des revenus de la commune liés à la perception de l'impôt : comme cela a aussi été relevé dans les rapports présentés en commission Finances, la péjoration de la situation économique et financière pour beaucoup d'individus et d'entreprises ne permet pas vraiment d'imaginer une évolution positive des impôts communaux dans les prochaines années, même s'il existe une certaine incertitude liée à l'arrivée des habitants de Clair-Val puis de Belle Terre.

Au vu de cette situation, en considérant les échéances et les risques à venir pour les finances publiques, l'Alternative Ecologique et Sociale sera particulièrement attentive au moment de l'élaboration des prochains budgets à ce que les sommes affectées aux prestations à la population, notamment dans les domaines sociaux, culturels et environnementaux, soient à la hauteur des enjeux.

Les représentants de l'Alternative approuveront les comptes 2020 de la Commune de Thônex.

M. Florian Wünsche donne lecture de la déclaration du groupe PLR :

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Moins de charges que prévu, un peu plus de recettes qu'espéré, et plus d'1,1 million d'excédents pour terminer 2020 : devrait-on pour autant dire que le covid-19 a eu du bon ? Je n'en suis pas certain...

L'impact qu'il a eu sur nos finances, lui, est certain, mais l'équilibre des dépenses a pu être maîtrisé, et je profite de cette occasion pour remercier et saluer l'excellent travail de M. Pascal Uehlinger, responsable du dicastère des finances, ainsi que Messieurs Michel Zeder, secrétaire général adjoint, et Frédéric Giroud, responsable de la comptabilité.

Bis repetita, voilà encore une année avec une gestion efficace des deniers publics.

Bis repetita, je m'aperçois que chaque année, on ne cesse de mettre en garde contre de potentiels coups durs pour l'année suivante.

Bis repetita, à chaque fois notre CA ne nous donne pas raison, et montre qu'il sait parer à toutes les situations. C'est bien là la seule fois où le groupe PLR acceptera aussi facilement d'avoir tort !

Alors que dire pour 2021 ? Bis repetita : alarme, alerte, pour une année qui s'annonce encore plus difficile que les précédentes ?

Il est vrai que les plus de 50 millions d'investissements votés au budget nous placent largement au-delà de notre capacité d'autofinancement.

Ce sera normalement la dernière année avec de pareils montants.

Les taux actuels nous permettent heureusement de continuer à bâtir l'avenir de notre commune, et il faut s'en réjouir ; espérons que ces taux perdurent encore pour quelques années !

Bis repetita, nous ne pouvons donc que souhaiter que notre service financier soit à nouveau en mesure de faire des merveilles. De là à éviter l'excédent de charges de plus de 2,6 millions prévus au budget, je n'en suis pas sûr, quoique...

Mais bis repetita, le PLR veillera, encore et toujours, à une utilisation maîtrisée des deniers publics, et votera favorablement ces comptes 2020.

M. Guy Saudan donne lecture de la déclaration du groupe PDC-Vert'Libéraux :

Le groupe PDC-VL tient à remercier les personnes du service financier de la commune qui ont œuvré à la bonne tenue des comptes 2020 durant cette année très difficile tant dans la planification des événements que dans les dépenses à engager ou non. Nous saluons l'excédent de revenu de CHF 1,144,266.39. Ce qui est une très bonne chose.



Ce bon résultat permet de limiter l'endettement de la commune face aux nombreux travaux en cours. Il nous faudra maintenant réduire un peu les investissements pour retrouver une capacité d'autofinancement en privilégiant les projets qui rassemblent tout le territoire et redonnent un cadre agréable après ces années de travaux.

Notre Conseil administratif devra encore en 2021 limiter le superflu, car les recettes fiscales ne sont pas garanties à cause de la pandémie qui perdure.

Le groupe PDC-VL approuvera les comptes 2020 tels que présentés.

M. Richard Stark donne lecture de la déclaration du groupe UDC :

Le groupe UDC remercie le service financier avec à sa tête M. Pascal Uehlinger, Maire et Conseiller administratif en charge du dicastère des finances, et surtout M. Michel Zeder et son collègue M. Frédéric Giroud qui sont toujours disponibles, à l'écoute et apportent des réponses claires et précises aux questions posées.

Chaque année reste une inconnue, à voir ce que réserveront les comptes de l'année 2021 qui seront présentés l'année prochaine. Soyons prudents pour l'année 2022. Nous aurons un budget à présenter cet automne qui devra prendre en compte le contexte sanitaire et économique ainsi que la situation des différentes entreprises de la commune et les résultats de l'exercice précédent.

La parole n'étant plus demandée, la délibération suivante est votée :

Délibération
Approbation des comptes annuels 2020 dans leur intégralité

- vu l'article 30, al. 1, lettres d) et f) de la LAC, le conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,
- vu l'article 107 de la LAC, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,
- vu que l'article 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'article 28 RAC),
- vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2020 dans son rapport qui a été transmis au conseil municipal,
- vu le préavis favorable de la commission des finances du 27 avril 2021,

sur proposition du conseil administratif, le conseil municipal

décide

par 24 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2020 dans leur intégralité et annexés à la présente délibération.



2. D'approuver le compte de résultats 2020 pour un montant de CHF 43'663'603.31 aux charges et de CHF 44'807'869.70 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 1'144'266.39. Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante :
 - résultat opérationnel de CHF 1'220'756.32.-
 - et résultat extraordinaire de CHF -76'489.93.-
3. D'approuver le compte d'investissement 2020 pour un montant de CHF 37'019'218.98 aux dépenses et de CHF 1'737'696.65 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 35'281'522.33.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2020, totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 241'961'597.39.-.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2020 pour un montant total de CHF 857'272.66.- dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.
7. D'accepter qu'un montant de CHF 915'413.- soit attribué à la réserve conjoncturelle conformément au règlement sur la réserve conjoncturelle voté le 9 février 2021 par le conseil municipal.

Pour conclure ce point, M. Pascal Uehlinger remercie, au nom du Conseil administratif, l'administration, le service comptable, le secrétaire général, M. Philippe Guex et le secrétaire général adjoint, M. Michel Zeder, pour leur travail de soutien, leur disponibilité et les chiffres qu'ils fournissent.

7. Comptes 2020 de la fondation de la commune de Thônex pour le logement

La Présidente cède la parole à M. Pascal Uehlinger, Maire et Président de la fondation de la commune de Thônex pour le logement.

M. Pascal Uehlinger relève que ces comptes ont déjà été traités au niveau de la fondation et de la commission des finances. Cette année, le bénéfice extraordinaire est exceptionnellement de 3,3 millions, à savoir que ce montant comprend la marge bénéficiaire de la vente des immeubles en PPE sur les nouvelles constructions de Clair-Val qui s'élève à environ 2,5 millions. En réalité, le bénéfice hors-vente se situe entre CHF 800'000.- et CHF 900'000.-, ce qui est plus habituel pour la fondation.

M. Philippe Calame, président de la commission des finances, informe que cette dernière a préavisé à l'unanimité ces comptes.

La discussion est ouverte.

M. Florian Wünsche donne lecture de la déclaration du groupe PLR :

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Pour cette déclaration, je serai plus bref que pour la précédente.

Avant de voter ces comptes 2020, notre groupe tenait en effet à mettre en avant 2 points un peu exceptionnels.



Le premier, c'est les près de 2,5 millions liés à la vente des appartements en PPE de Clair-Val, qui permettent de solder les comptes avec un excédent bienvenu pour la commune, mais qui ne devrait pas se renouveler afin d'améliorer la situation de 2021...

Le deuxième point, c'est de mettre en lumière les efforts qui ont été faits en lien avec la crise sanitaire, et de rappeler qu'au-delà des actions sociales mises en place, la Fondation a également joué un rôle, puisqu'elle a offert des gratuités de loyer pour un montant de plus de 81'000 francs en 2020.

Le groupe PLR tenait à féliciter le bureau de la Fondation pour cette action, et votera favorablement ces comptes.

M. Philippe Noël donne lecture de la déclaration du groupe Alternative Ecologique et Sociale :

Nous avons pris connaissance des résultats des comptes de la Fondation pour le Logement de Thônex pour l'année 2020, résultats que nous avons examiné dans le cadre de la CF et de notre caucus.

Comme nous l'avons déjà dit en commission Finances, nous souscrivons au fait que les comptes de la FL sont régulièrement tenus et que la démarche comptable est réalisée avec tout le soin nécessaire. Nous saluons évidemment le fait qu'il y a un bénéfice conséquent lié à la promotion de Clair-Val.

Toutefois nous aimerions revenir sur un élément des comptes de la FL qui suscite notre réflexion. Et pour cela nous rappelons d'abord que c'est dans les attributions de notre CM de se pencher - au moins une fois par année sur la FL- à l'occasion du vote des comptes.

L'élément chiffré qui a retenu notre attention se trouve dans le compte de résultats de l'exercice 2020, au poste intitulé « Prestations de services et honoraires ». Celui-ci a pratiquement doublé depuis l'an dernier en passant de 29'153.- (en 2019) à 58'698.- CHF (en 2020).

La question de ce changement spectaculaire a été soulevée en CF et la réponse est connue ; il s'agit principalement de l'activité « externalisée » menée par l'avocate chargée par le Bureau de la FL pour tout ce qui est lié à l'attribution des appartements et des locaux commerciaux dans le cadre de la réalisation de l'ensemble du projet Clair-Val. Ce travail, qui était à l'origine à la charge de la Fondation elle-même et plus précisément de son Bureau, a été confié à un mandataire extérieur pour sortir des questions de conflit d'intérêt que cela ne pouvait pas manquer de poser.

En termes de quantité de travail, il suffit de regarder le parc immobilier de la Fondation et les données chiffrées pour comprendre que la tâche consistant à attribuer équitablement appartements et locaux commerciaux est une grosse charge. Mais cela n'est encore rien, si on pense qu'ensuite la FL va devoir gérer tout le travail lié à la commercialisation des bâtiments de la commune dans le cadre du projet Belle-Terre. On voit que ce travail d'attribution va encore s'intensifier.

La question essentielle que nous voulons mettre en avant n'est pas dans les coûts d'honoraires en soit, mais certainement celle de l'organisation de la Fondation du Logement elle-même, de l'ampleur toujours plus grande de sa tâche et des moyens dont elle dispose (ou dont elle ne dispose pas) pour y faire face.

A l'heure actuelle cette structure est dotée d'un seul poste à temps partiel (secrétariat et administration) à l'intérieur de la FL et la gestion générale est pilotée par le Bureau de la Fondation avec une intervention limitée du Conseil de Fondation qui se réunit seulement 3-4 fois par année, tout le reste étant externalisé. A commencer bien sûr par le travail des régies immobilières, ce qui semble logique la Ville de Thônex n'ayant pas vocation à créer une régie municipale...

Nous relèverons quand même au passage que l'externalisation dans le domaine des attributions reste limitée, vu la grande proximité entre la mairie et l'avocate mandataire (Me Matthey-Doret) du fait de ses multiples mandats auprès du CA. De nouveau, il ne s'agit pas de dénoncer quelque chose mais simplement de réfléchir en matière de fonctionnement.



En résumé en matière de fonctionnement, on revient toujours à la question de la responsabilité et de la transparence et de savoir qui assume quoi : le CF, le CM, le CA et les mandataires.

Je tiens ici à être clair, notre propos n'est évidemment pas de remettre en question l'organisation actuelle de la FL, mais simplement de dire que dans le cadre de l'évolution très importante de la Commune et de la FL en termes de taille et de tâches, il y a certainement une réflexion générale à mener sur ce que doit / peut faire la FL.

Nous ne doutons pas que le CA soit en train d'y penser, voire même d'y, travailler. Mais nous souhaitons en tant qu'Alternative Ecologique et Sociale qu'il y associe le Conseil de Fondation dans son ensemble (quitte à le réunir plus souvent et à plus solliciter ses membres) et qu'il tienne le CM informé dans un esprit de transparence propre à favoriser la confiance et la participation.

Le groupe ALT votera les comptes 2020 de la FL.

M. Pascal Uehlinger remarque que M. Philippe Noël a apparemment écouté la question qui a été posée en commission des finances, et non la réponse. Selon cette dernière, l'augmentation sur la rubrique stipulée est uniquement due aux intérêts négatifs, à savoir que l'activité de l'avocate mandatée est intégrée dans les coûts de la fondation. La rubrique comprend donc les coûts de la fiduciaire, de l'audit qui contrôle la fiduciaire ainsi que les intérêts négatifs mais aucunement l'activité de Mme Matthey-Doret qui est comprise dans les coûts de construction de Clair-Val. La fondation se trouve aujourd'hui face à un défi important qui est l'augmentation de son patrimoine immobilier et dire qu'elle ne fonctionne qu'avec une secrétaire à temps partiel et un Conseil de fondation est bien trop simple. D'une part, elle est épaulée par un mandataire de la régie qui va reprendre l'ensemble des coûts de construction des immeubles pour établir les plans financiers à présenter à l'OCLPF. D'autre part, la fondation a réalisé un appel d'offre pour un AMO, à savoir un défenseur du maître de l'ouvrage qui suit les architectes et les prestations, et contrôle les factures en parallèle du bureau pour vérifier que l'ensemble soit en adéquation avec le devis général et le PLQ. Au-delà de cette constatation du fonctionnement actuel, il faut évoquer le fonctionnement futur de la fondation, avec l'acquisition de 200 appartements LUP des Communaux d'Ambilly. La question est alors de savoir comment renforcer la fondation pour réaliser le suivi de réception de ces appartements. Il s'agit également de prendre en compte les travaux à envisager dans le cadre du vieillissement du patrimoine immobilier sachant que les plus vieux appartements ont aujourd'hui un peu plus de 25 ans. La fondation a approché une régie pour savoir s'il était préférable de mandater un employé technique mais il s'avère que ce n'est pas la meilleure solution. M. Pascal Uehlinger s'est donc tourné vers Mme Carole-Anne Kast, présidente de la Fondation immobilière de la ville d'Onex, pour lui demander si elle avait déjà réalisé cet exercice. Ayant déjà été confrontée à cette problématique, elle a relevé que le personnel administratif pouvait enregistrer des dossiers, répondre aux questions et préparer les paiements, mais qu'il était préférable d'envisager l'équivalent d'un AMO au sein du personnel de la fondation pour réaliser un suivi davantage technique. La fondation a donc entrepris des démarches auprès d'une personne afin de savoir si elle serait prête à être engagée pour réaliser ce suivi, sachant que ce travail ne revient pas à M. François Fortuna, bien qu'il ait été désigné comme personne de référence. En effet, il s'agit d'une petite fondation qui grandit très vite et bien que la secrétaire soit tout à fait compétente en termes de secrétariat et d'accueil, elle n'a pas les compétences techniques pour juger un appel d'offre ou contrôler des factures au mètre linéaire effectuées par un géomètre.

La parole n'étant plus demandée, la délibération suivante est votée :



Délibération

Comptes de l'exercice 2020 de la Fondation de la commune de Thônex pour le logement

- vu l'article 30, al. 1, lettre i) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu les comptes de l'exercice 2020, présentés par la Fondation de la commune de Thônex pour le logement,
- vu les rapports favorables :
 - de la fiduciaire chargée de vérifier les comptes,
 - du conseil de fondation,
 - du conseil administratif,
 - de la commission communale des finances du 27 avril 2021,

sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

décide

par 24 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'accepter les comptes de l'exercice 2020 de la fondation de la commune de Thônex pour le logement tels qu'ils lui ont été présentés.

Suite au vote, M. Pascal Uehlinger salue dans le cadre de la validation de ces comptes ses deux collègues de la fondation, à savoir M. Denis Henry, qui est également père de cette fondation, et l'ancien président M. Claude Detruche. Ces derniers fournissent un travail très important pour que cette fondation fonctionne correctement. Compte tenu de la situation sanitaire, il s'est avéré compliqué de réunir le Conseil de fondation en 2020 et 2021 mais M. Pascal Uehlinger assure que cela va se faire plus souvent afin notamment d'évoluer vers les nouveaux logements et les visites.

M. Philippe Noël remercie M. Pascal Uehlinger pour les informations qu'il a fournies ce soir au niveau du Conseil municipal. Il répète qu'il a confiance dans la réflexion qui est menée et que le groupe Alternative Ecologique et Sociale souhaite simplement savoir comment est suivi le dossier et comment la situation évolue.

8. Demande d'un crédit de CHF 388'000.- pour le projet d'animations 2021 - 2022 : Thônex la vi(II)e en expansion

La Présidente cède la parole à M. Bruno da Silva, Conseiller administratif délégué à la culture.

M. Bruno da Silva indique que le débat lors de la séance conjointe entre la commission des finances et la commission culture, loisirs et jumelage a été long. Le Conseil administratif a pris bonne note des remarques émises notamment concernant la nécessité d'envisager des financements extérieurs pour régler l'entier de la facture. Plusieurs points ont été élucidés en commission et M. Bruno da Silva avait signifié



qu'il était à disposition pour répondre à toute question supplémentaire, mais il n'en a reçu aucune. Pour rappel, il s'agit d'un grand projet imaginé par les services communaux pour marquer le coup d'une période post-Covid et d'un tournant pour la commune qui a connu quatre à cinq années de transformations lourdes et de dérangement pour la population. Il s'agit d'accompagner la fin de ce processus via une période de festivités et de travailler à tisser des liens une fois les aménagements livrés et la commune transformée. Effectivement, de très importants enjeux de cohésion surgissent, auxquels la commune devra faire face. Ce projet est global, c'est-à-dire qu'il n'a pas été pensé comme une série d'événements ponctuels, mais plutôt comme une trame commune sur une fenêtre temporelle de presque une année allant de la fin de l'été 2021 à l'été 2022. Ces événements ont été réfléchis avec des partenaires sérieux qui donnent un minimum de garantie sur les prestations que la commune souhaite offrir à la population. Un partenariat est ainsi par exemple envisagé avec Antigél pour l'inauguration du quartier de Belle-Terre.

M. Philippe Calame, président de la commission des finances, informe que pour la partie financière, les commissaires aux finances ont approuvé par 6 oui et 1 abstention ce crédit budgétaire supplémentaire

La discussion est ouverte.

Mme Virginie Moro donne lecture de la déclaration du groupe PLR :

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Thônex n'est plus une petite commune mais est bel et bien une grande ville qui se développe ! De prime abord, la question de savoir pourquoi ces événements n'avaient pas été budgétés et faisaient donc actuellement l'objet d'une demande de crédit s'est posée. En effet, le montant de l'inauguration de Belle-Terre représente le coût principal et particulièrement considérable de cette demande. Or, la fin estimée de ce chantier, comme de tous les chantiers, était prévisible. Toutefois, cette interrogation a été justifiée par le Conseil administratif et tel que l'a mentionné tout à l'heure M. Bruno da Silva.

Sur le fond, le PLR est ravi de constater qu'un programme riche en événements est proposé pour la période 2021-2022 et pour l'ensemble de la population. Ceci est d'autant plus important après l'année écoulée, aussi bien pour soutenir les acteurs du monde de la culture que pour souligner un retour à la vie normale. De plus, ce programme d'animations permet de renforcer le sentiment d'appartenance communale auprès des thonésiennes et thonésiens.

Le PLR se réjouit de ces événements, remercie le Conseil administratif et votera donc favorablement cette demande de crédit.

M. Benjamin Aebi donne lecture de la déclaration du groupe PDC-Vert'Libéraux :

Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Après plus d'une année de crise sanitaire, il est plaisant de voir ressortir des projets culturels et populaires, qui mettent en avant notre belle commune. Le projet d'animation « Thônex la vi(I)le en expansion » promet d'être une grande réussite : nous parlons là de nombreux jours de spectacles et de représentations, à l'air libre. A l'instar de la salle des Fêtes de Thônex qui est reconnue comme une plate-forme culturelle proche des gens et qui propose depuis des années une offre de concerts conséquente, la commune de Thônex peut offrir encore davantage à sa population et aux populations des communes avoisinantes voir du Canton. Tout cela en soutenant les métiers de la culture qui ont particulièrement souffert de la crise du covid-19. La somme pourrait en effrayer certaines ou certains mais nous tenons à rappeler que cela fait plus de 6 mois que tous les événements culturels ont été supprimés, ce qui entrainera forcément des économies sur des dépenses prévues au budget à terme. Le groupe PDC-VL vous appelle donc à voter favorablement cette demande de crédit.



Mme Sandy Tripet donne lecture de la déclaration du groupe Alternative Ecologique et Sociale :

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux,

Ce soir, il nous est proposé de voter un crédit pour l'organisation de nombreuses festivités durant les années 2021-2022. Nous nous en réjouissons car ils seront véritablement bienvenus en ces temps difficiles afin d'apporter un peu de convivialité à nos concitoyens.

Sur l'ensemble nous sommes donc heureux que la commune prévoit des festivités et que la vie reprenne le plus rapidement possible un cours presque normal.

Il reste néanmoins un point qui donne matière à réflexion.

Il s'agit de la fête d'inauguration du quartier Belle-Terre dont la somme de 335'000.-peut évidemment soulever quelques inquiétudes et interrogations.

Nous considérons toutefois que cette somme est certes confortable pour organiser une manifestation d'une telle ampleur, mais que si tous les techniciens, auteurs, voix et divers acteurs culturels y participant reçoivent des salaires normaux, elle reste malgré tout très raisonnable.

Nous souhaiterions néanmoins que cet évènement soit réalisé avec la contrainte d'employer un maximum d'acteurs culturels actifs dans le canton et le grand Genève tout en veillant à ce que les projets soient véritablement réalisables.

Il serait également d'intérêt public qu'un suivi et contrôle des comptes de l'Association Antigél concernant cet évènement soit effectué afin de bien vérifier que des salaires décents soient versés à tous.

Pour terminer et tout en ayant conscience que les délais étaient très courts, nous regrettons qu'il n'y ait pas eu d'appels d'offre publique. Nous nous réjouissons donc grandement qu'à l'avenir, lesdits appels d'offre soient fait le plus souvent possible.

Ceci dit, nous nous félicitons que la commune de Thônex investisse avec tant d'enthousiasme dans des évènements culturels et espérons que cela continue durant de nombreuses années.

Le groupe Alternative et sociale se réjouit de soutenir cet ensemble de festivités à l'attention des anciens et nouveaux Thônésiens.

Suite à cette déclaration, Mme Jacqueline Menoud ajoute qu'il est bien d'organiser des évènements pour la population, mais se demande s'il serait possible, sachant que les personnes âgées n'ont pas pu profiter de leur sortie l'année passée, d'utiliser ce budget pour leur offrir des produits locaux.

M. Bruno da Silva explique que cela ne peut se faire sur le budget du présent projet qui vise à organiser des festivités. Il indique cependant que le voyage des aînés et le repas de Noël des personnes seules n'ayant pu être organisés en 2020, la commune a utilisé une partie des fonds destinés aux aînés pour leur fournir notamment, en période de Noël, un panier garni avec des produits du terroir essentiellement genevois. Il serait déplacé de mêler cette question au projet présenté ce soir mais M. Bruno da Silva souligne que le service de la cohésion sociale a mené de nombreuses actions auprès des personnes âgées du type de celle mentionnée par Mme Jacqueline Menoud. Il est également envisagé pour la rentrée de septembre de réaliser une action particulière destinée aux aînés étant donné que le repas ne pourra de nouveau pas avoir lieu cette année. Le voyage a quant à lui été reporté plus qu'annulé.



Mme Jacqueline Menoud précise qu'elle ne parlait pas du budget des festivités mais bien de celui de la sortie des aînés. Elle n'était pas au courant que ce type d'action avait été mené et demande au reste du Conseil municipal s'il en a eu connaissance. Il semble à M. Stephen Knörr qu'il en a entendu parler.

M. Bruno da Silva rappelle qu'il a affirmé, lors de la séance de Conseil municipal du mois de décembre, sa volonté de maintenir le repas. Il avait également précisé qu'une prestation serait maintenue si celui-ci ne pouvait avoir lieu, ce qui a été le cas avec la distribution de ces paniers garnis.

M. Richard Stark indique que lors de la séance conjointe entre la commission des finances et la commission culture, loisirs et jumelage, de nombreuses questions ont été posées dont une qui revient ce soir dans l'intervention de Mme Sandy Tripet au sujet des appels d'offre. Il a été expliqué par M. Bruno da Silva que la démarche par rapport à d'éventuels mandataires sur le plan des trois communes n'était pas possible, compte tenu des infrastructures nécessaires pour l'organisation de cet évènement. Une entreprise a donc été choisie, qui correspond aux besoins du projet.

La parole n'étant plus demandée, la délibération suivante est votée :

Délibération

Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 388'000,- pour financer
le projet d'animation 2021
« Thônex la vi(ll)e en expansion »

- vu les articles 30, alinéa 1, lettre d) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- attendu que le quartier de Belle-Terre, de par son importante densification, va profondément changer la physionomie de la commune,
- attendu que les premiers habitants de ce nouveau quartier vont arriver courant août 2021 et que le nouveau groupe scolaire sera opérationnel pour la rentrée scolaire 2021/2022,
- attendu que la création de ce quartier a donné lieu à l'ouverture de nombreux chantiers importants sur la commune et que ceux-ci ont créés de nombreuses nuisances et perturbations pour les habitants de la commune ces dernières années,
- attendu qu'il convient de marquer de manière importante l'inauguration et l'aboutissement de ce projet après plus de trente années de tractations avec l'Etat de Genève,
- vu le projet présenté par le Conseil administratif d'organiser différentes manifestations entre août 2021 et septembre 2022 sur le territoire communal, sous l'appellation « Thônex la vi(ll)e en expansion, afin de marquer cette nouvelle étape importante dans l'évolution de la commune,
- attendu que l'ensemble des manifestations prévues s'élèvent à CHF 501'000.- dont 388'000.- concerneront des évènements qui se dérouleront en 2021, selon le tableau joint à la présente délibération,
- vu les préavis favorables des commissions « culture, loisir, jumelage » et « finances » réunies en séance le 29 avril 2021,



sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

décide

par 23 voix pour et 1 abstention,

1. D'ouvrir au conseil administratif, sur l'exercice 2021 un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 388'000.- sous la rubrique 3290.313 pour financer la réalisation de trois événements culturels à prévoir en 2021, soit :

- 18-19 septembre 2021 : Inauguration Belle-Terre :	CHF 335'000.-
- 16 octobre 2021 : Portes ouvertes des bâtiments communaux :	CHF 7'500.-
- 6 novembre 2021 : Journée des baptêmes :	CHF 2'000.-
- goodies, divers et imprévus (participation 2021) :	CHF 43'043.-
2. Ce crédit budgétaire supplémentaire de CHF 388'000.- sera couvert par des plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges, voire par le capital propre.
3. La somme de CHF 113'000.- représentant les manifestations qui se réaliseront en 2022 sera incluse dans le budget 2022 de la commune.

9. Demande d'un crédit de CHF 975'000.- pour la reconstruction du pavillon des sports du CSSM

La Présidente cède la parole à M. Marc Kilcher, Conseiller administratif délégué aux Sports.

M. Marc Kilcher rappelle que ce dossier a déjà été présenté en plénière sous l'intitulé « Buvette du CS chênôis » lors de la précédente législature et qu'il a été traité à plusieurs reprises, tant au Conseil intercommunal qu'au sein de la commission écoles, jeunesse et sports et de la commission des finances. L'ancienne buvette du CS chênôis est un bâtiment construit en 1987 qui est en très mauvais état et constitue un vrai gouffre énergétique. La buvette est à l'heure actuelle également en souffrance, comme le montre le dossier technique qui a été transmis. Le souhait du CSSM qui avait été validé au Conseil intercommunal à l'époque était de rénover le bâtiment et d'offrir une plateforme pour les six clubs sportifs installés au centre. Le bâtiment a alors été renommé « Pavillon des sports » pour permettre à toutes les organisations qui ne sont pas forcément présentes administrativement sur le site de Sous-Moulin de profiter de locaux. Le dossier comprend au rez-de-chaussée la remise en état du restaurant et au sous-sol les locaux techniques pour le nettoyage du matériel. Le projet soumis est le résultat de négociations notamment en matière de coûts pour aboutir à un modèle qui satisfasse les trois communes. Chêne-Bougeries a validé ce projet lors de sa dernière séance de Conseil municipal. A Chêne-Bourg, le dossier a été voté en commission des sports et doit encore passer devant la commission des finances et en plénière. Si le Conseil municipal de Thônex valide ce crédit, ce qu'espère M. Marc Kilcher, il pourra alors encourager Chêne-Bourg à en faire de même. Pour terminer, le Conseiller administratif délégué aux Sports rappelle que le montant du crédit correspond, au prorata, à CHF 972'000.-, montant qui a été rapporté à CHF 975'000.-.



M. Bastien Leutenegger, président de la commission écoles, jeunesse et sports, donne lecture du rapport de la séance du 20 avril 2021 :

En date du 20 avril 2021, la commission Ecoles, Jeunesse et Sports s'est réunie. Elle recevait M. Michel Sauthier, directeur du CSSM, pour un point de situation sur le centre sportif. Lors de cette même commission fut voté à l'unanimité le crédit pour la reconstruction du pavillon des sports du CSSM.

M. Philippe Calame, président de la commission des finances, annonce que cette dernière a préavisé favorablement à l'unanimité ce crédit amorti sur 30 ans.

La discussion est ouverte.

M. Bastien Leutenegger donne lecture de la déclaration du groupe Alternative Ecologique et Sociale :

Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux

Le Centre Sportif de Sous-Moulin est une structure de première importance pour notre région. Depuis 40 ans, celui-ci connaît un succès croissant et accueille aujourd'hui des clubs de haut, voire très haut niveau.

Propriétaires à parts égales, les trois communes chénoises assurent l'entretien et les investissements liés au CSSM.

Dans le cas présent, il s'agit pour nous de poursuivre la rénovation des bâtiments du périmètre lié aux terrains de football. Les vestiaires ayant été récemment remis à neuf, il s'agit maintenant de rénover non seulement la buvette mais de faire de ce bâtiment un lieu d'accueil pour les administrations des clubs du CSSM. En effet, actuellement bon nombre de ceux-ci réalisent ces tâches essentielles souvent à domicile. Si le centre sportif offre bon nombre de possibilité d'accueil pour les entraînements de ces clubs, même si les limites du CSSM sont dans ce domaine atteintes, pour être complète cette offre doit permettre également la gestion administrative des clubs. Enfin, au-delà des possibilités qu'offrira ce Pavillon des Sports, la rénovation du bâtiment apparaît comme indispensable à toute personne nourrissant un minimum de préoccupation pour une architecture esthétique, écologique et fonctionnelle.

Pour ces raisons, le groupe Alternative écologique et sociale votera cette demande de crédit et invite le conseil municipal de Thônex, mais également de Chêne-Bourg à faire de même.

La parole n'étant plus demandée, la délibération suivante est votée :

Délibération

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 975'000.- TTC
(soit 1/3 de CHF 2'925'000.-TTC)
destiné aux travaux de rénovation du « pavillon des sports des Trois-Chêne »

- vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) et l'article 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu la vétusté du bâtiment anciennement dénommé « buvette du stade des Trois-Chêne » ;
- vu l'étude conduite par le Bureau d'Architecture Strata ;
- vu le préavis favorable émis par les membres du Conseil Intercommunal du CSSM lors de la séance du 10 février 2021 ;



- vu le préavis favorable de la commission écoles, jeunesse et sports lors de sa séance du 20 avril 2021 ;
- vu le préavis favorable de la commission des finances lors de sa séance du 29 avril 2021 ;

sur proposition du conseil administratif,
le conseil municipal

décide

par 24 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement et financement d'un montant de CHF. 975'000.- TTC (soit 1/3 de CHF 2'925'000.- TTC) afin de permettre la rénovation de l'ancienne « buvette du stade des Trois-Chêne » qui sera désormais appelée « Pavillon des sports des Trois-Chêne » du Centre sportif Sous-Moulin (CSSM).
2. D'autoriser le Conseil administratif à contracter des emprunts auprès des établissements de crédit de son choix à concurrence du montant du crédit voté afin de permettre l'exécution des travaux.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif de la commune de Thônex, dans le patrimoine administratif ;
4. D'amortir cette dépense de CHF 975'000.- TTC au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 3416.330, de 2022 à 2051 ;
5. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Chêne-Bourg et de Chêne-Bougeries.

10. Demande d'un crédit de CHF 416'550.- pour la mise en place d'une signalétique communale dans le quartier Belle Terre, territoire communal, signalétique interne aux bâtiments

La Présidente cède la parole à M. Marc Kilcher, Conseiller administratif délégué aux Espaces publics.

M. Marc Kilcher fait remarquer que l'intitulé est quelque peu différent de celui de l'exposé des motifs qui évoque une identité visuelle pour la ville de Thônex et correspond au message principal à retenir de ce dossier. Tout d'abord, le quartier Belle Terre dont la construction arrive à terme comprendra une nouvelle école, le Pavillon des jardiniers ainsi que des cheminements piétonniers qui permettront de rejoindre notamment la route de Jussy, l'avenue Tronchet et la Voie verte. Cette signalétique a très vite été réfléchi en lien avec celle qui est déjà en place sur la commune, date des années 1990 et se compose de couleurs et formes différentes. Par ailleurs, certains bâtiments publics et administratifs vont entrer en fonction cette année. Au lieu de travailler uniquement sur le quartier de Belle Terre, des spécialistes en termes de signalétique urbaine ont été associés à l'équipe initiale pour présenter ensemble le projet qui a été validé en commission. Celui-ci permettra de mettre en place un visuel unique à l'ensemble de la commune à l'extérieur des bâtiments publics ainsi qu'à l'intérieur de ceux qui vont entrer en fonction. Le projet intègre également quelques aménagements supplémentaires sur Belle Terre, mais s'agissant du reste de la commune, l'instruction a été donnée de minimiser l'achat de nouveaux mobiliers. L'ensemble de cette nouvelle signalétique se base donc sur les socles déjà existants. Il reste seulement un point technique à régler, concernant la possibilité de changer les noms inscrits sur les films qui seront mis en place sur les socles actuels.



M. Alain Nicolet, président de la commission espaces publics, annonce que par 5 oui et 2 abstentions, cette dernière a donné son aval au Conseil administratif pour aller de l'avant dans le projet de signalétique communale : quartier Belle Terre, territoire communal, signalétique interne aux bâtiments. La conférencière était Mme Mailler, typographe.

M. Philippe Calame, président de la commission des finances, informe que cette dernière a approuvé à l'unanimité ce crédit amorti sur 10 ans.

La discussion est ouverte.

M. Fabrice Boux de Casson donne lecture de la déclaration du groupe PLR :

Un promeneur, arpentant notre Commune, constate assez rapidement que les informations mises à sa disposition sont affichées sur des panneaux, souvent anciens, de toutes formes et couleurs.

La ville de Thônex est très diversifiée. L'urbanisme, réparti entre différents quartiers, est varié. La population elle-même est hétérogène, de différentes origines.

Il est ici proposé de mettre en place une signalétique adaptée aux enfants comme aux adultes, et qui soit compréhensible également par les personnes qui ne lisent pas le français couramment. Mais surtout, la proposition du Conseil administratif consiste en la création d'une signalétique cohérente et uniforme. Donner une unité à cette signalétique favorise le sentiment d'appartenance qui est essentiel pour une bonne cohésion entre les quartiers de notre Commune.

Le groupe PLR votera favorablement cette refonte de la signalétique à Thônex.

A titre personnel, je note qu'il a été mentionné que le logo, qui sera utilisé lors des festivités liées à l'inauguration de Belle-Terre, puisse éventuellement être retenu comme logo communal officiel.

Peut-être vaudrait-il mieux y réfléchir avant de changer la signalétique.

M. Stephen Knörr donne lecture de la déclaration du groupe UDC :

Mesdames, Messieurs les Conseillers-eres,

A Thônex « on » aime bien les panneaux. Nous venons il y a peu d'en décocher toute une volée destinée aux piétons. Notons qu'à peine installés ils font déjà l'objet de nombreuses polémiques...

Adeptes du second degré c'est avec beaucoup de plaisir que nous avons lu les 12 pages d'explications fournies en commission par le mandataire dont la conclusion est : « plus l'explication est brève plus elle est efficace » ainsi que l'argument phare qui affirme que fondamentalement l'identité ne se trouve que dans l'homogénéité. Ce qui est vrai pour toute société.

Le groupe UDC aurait préféré la voie privilégiant trois différentes demandes de crédits. Une pour la mise en place de la signalétique sur Belle-Terre, une pour l'ensemble des panneaux communaux, une pour les informations internes aux bâtiments.

En effet est-il réellement judicieux de modifier une signalétique dont l'ensemble des panneaux sont encore, selon l'aveux même du mandataire, dans leur quasi-totalité en bon état.

Le Conseil administratif à habillement choisi de ficeler le paquet nous ne chercherons pas une victoire à la Pyrrhus.

L'UDC s'abstiendra !



M. Marc Kilcher répète que l'objectif est de ne pas changer les socles, qui sont les objets les plus coûteux, mais uniquement les films. Lorsque la mandataire indique que les structures ne méritent pas d'être changées, elle parle bien des panneaux présents sur la commune. Le projet prévoit la mise en place d'un film qui permette d'amener une certaine unité entre les différents modèles développés au fil du temps.

M. Stephen Knörr fait remarquer que si les personnes qui se baladent constatent que les panneaux sont différents, c'est qu'elles les comprennent et donc qu'ils sont lisibles et en bon état.

M. Marc Kilcher souligne que Thônex est une ville de taille importante sur le canton, qui a un rôle clé à jouer, va accueillir 1'500 nouveaux habitants et a les ambitions de se positionner comme un moteur régional. En ce sens, il semble bénéfique de remplacer sa signalétique actuelle qui est composée de formes et de couleurs différentes mises en place au fil des différents magistrats qui se sont succédé à la tête des dicastères concernés. Par ailleurs, cette signalétique très hétérogène sera d'autant plus dissonante lorsque celle de Belle Terre, qui est entièrement uniforme, sera mise en place. Le souhait du Conseil administratif, comme des commissaires, est d'intégrer le quartier de Belle Terre à la commune, afin de ne pas créer une division entre d'une part une dynamique du neuf et du beau et d'autre part des aménagements existant qui conviennent mais laissent de côté certains aspects tels que la signalétique.

M. Pierre Bickel ne souhaite pas se prononcer sur la forme de cette signalétique car ce qui importe selon lui est le fond, qui permet un certain sentiment d'appartenance. A ce sujet, il renvoie l'assemblée à l'article du Chênois paru en septembre dernier « L'Histoire au coin de la rue ». Par ailleurs, il s'interpelle en tant que relativement nouvel habitant de Thônex, sur la signalétique de la Place Graveson. Celle-ci a été notablement agrandie et améliorée récemment mais ne comporte aucune indication autre que le panneau signalant la date de l'inauguration de la place. Il est alors difficile de savoir à quoi renvoie ce nom et aucune indication n'est apportée sur le fait qu'il s'agit en réalité d'un jumelage. Cet élément pourrait être amélioré afin que la population se sente davantage appartenir à Graveson. D'autres éléments, tels que l'aqueduc qui a disparu, pourraient par ailleurs être remis en valeur.

M. Philippe Calame est surpris de la remarque de l'UDC qui reproche au Conseil administratif de présenter un seul crédit pour ces trois sous-points, car il n'a pas le souvenir qu'une proposition ait été faite dans le cadre de la commission espaces publics ou de la commission des finances pour que le vote s'opère sur chacune de ces trois parties et que le Conseil municipal se prononce sur le détail. M. Stephen Knörr rappelle que le travail en commission est effectué par un représentant. Ainsi, pour ce qui est du groupe UDC, les membres discutent après les séances et reprennent les débats. Il n'est inscrit nulle part que ce qui a été décidé en commission est gravé dans le marbre. M. Philippe Calame ne pense pas que cela justifie pour autant de critiquer le Conseil administratif sur le fait de présenter ces trois points dans un seul et même crédit. M. Stephen Knörr relève qu'il n'a pas fait de critique mais simplement évoqué une préférence.

M. Richard Stark fait remarquer qu'il est assez pénible de voir que certaines personnes n'acceptent pas les avis des autres, sachant que le Conseil municipal est un espace de débat. Il a personnellement préavisé favorablement ce crédit en commission des finances mais va, ce soir, s'abstenir afin d'être cohérent avec ses collègues de parti. D'autre part, M. Richard Stark indique que dans la discussion, la dépense pour les Communaux d'Ambilly, qui est nécessaire, aurait pu être présentée avant les autres points, sachant que remplacer la signalétique existante n'est pas primordial et relève davantage d'un aspect cosmétique.



M. Marc Kilcher souligne que cet élément différencie fondamentalement sa vision de la commune et celle qu'en a l'UDC, à savoir qu'il ne s'agit pas que de cosmétique et que le sentiment d'appartenance relève également d'une logique visuelle de l'environnement au quotidien, commune à tous les habitants d'un même territoire. Mettre en place une signalétique propre à l'ensemble des quartiers de la ville de Thônex, qu'ils soient neufs ou déjà existants, est un message fort pour construire une cohésion effective à l'avenir.

M. Stephen Knörr constate effectivement qu'il n'a pas la même conception et que les expressions employées dans cette discussion semblent faire davantage référence à la cosmétique, et au fait de vouloir montrer que Thônex est une grande ville, qu'à des questions d'identité.

La parole n'étant plus demandée, la délibération suivante est votée :

Délibération

Demande d'un crédit d'engagement de CHF 416'550.- pour la mise en place d'une signalétique communale dans le quartier Belle Terre, territoire communal, signalétique interne aux bâtiments

- vu les articles 30, alinéa 1, let e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu le projet de la commune de Thônex de proposer une nouvelle identité visuelle déclinable sur tous les supports et applicable à tous les bâtiments communaux ;
- vu la volonté de donner une identité cohérente à la commune et incarner son dynamisme en utilisant un langage graphique et typographique clair et reconnaissable ;
- vu les chiffres actuels en terme d'habitants, de logements, d'infrastructures qui vont augmenter de façon exponentielle d'ici à 2030 ;
- vu la volonté de cibler, à l'aide de cette nouvelle identité visuelle, tant les nouveaux que les anciens habitants de la commune, le personnel travaillant pour la commune, ainsi que les personnes extérieures à la commune ;
- vu les coûts annuels induits par cette réalisation qui ont été évalués à CHF 66'649.-, chiffre qui comprend les charges d'amortissement et les charges de financement de l'emprunt ;
- vu l'exposé des motifs et devis général présenté par le service technique communal ;
- vu le préavis favorable de la commission des espaces publics lors de sa séance du 22 avril 2021 ;
- vu le préavis favorable de la commission des finances, lors de la séance du 29 avril 2021

sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

décide

par 20 voix pour et 4 abstentions,



1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 416'550.- en vue de réaliser une signalétique communale qui incorpore une nouvelle identité visuelle plus compréhensible pour la population et permettant d'identifier l'ensemble des bâtiments communaux.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense CHF 416'550.- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique no 0290.330 de 2023 à 2032.

11. Demande d'un crédit de CHF 45'000.- pour la construction d'un chemin mémoriel

La Présidente cède la parole à M. Marc Kilcher, Conseiller administratif délégué aux Espaces publics.

M. Marc Kilcher précise que ce projet de chemin mémoriel s'inscrit dans la même logique que le point précédent, à savoir qu'il s'agit d'un aménagement visant à fédérer les nouveaux habitants et ceux déjà présents sur la commune. Une historienne a été mandatée pour étudier la vie thônésienne durant la Seconde Guerre mondiale et les différents éléments qui ont marqué cette vie le long du Foron. Ce travail d'analyse a abouti au projet de chemin mémoriel soumis ce soir. L'idée est de placer 11 à 12 panneaux, entre la douane d'Ambilly et le pont de Sous-Ville en passant par la Voie verte, qui permettront d'illustrer ce que les habitants de la région ont vécu durant cette période. Le projet est en phase préparatoire, l'ambition étant de le mettre en place sur ce deuxième semestre ou sur le premier semestre de l'année prochaine afin d'intégrer cet événement à la dynamique positive instaurée dans la ville de Thônex.

M. Alain Nicolet, président de la commission espaces publics, annonce que celle-ci a donné son aval à l'unanimité au Conseil administratif pour aller de l'avant dans le dossier : Chemin mémoriel. La conférencière était Mme Luchetta, historienne.

M. Philippe Calame, président de la commission des finances, informe que celle-ci a approuvé à l'unanimité ce crédit budgétaire supplémentaire.

La discussion est ouverte.

En tant que professeur d'Histoire, M. Philippe Noël salue ce projet de chemin mémoriel qui sera mis en place le long de la frontière en soulignant qu'il est extrêmement important de rappeler les événements tragiques survenus durant la Seconde Guerre mondiale, particulièrement aux jeunes générations qui sont loin d'avoir connu ces circonstances dans leur caractère précis et local. En outre, ce projet permet de marier la culture et l'histoire avec l'aspect environnemental et la santé. M. Philippe Noël évoque par ailleurs la Maison Gubier, ou Maison des Ambassadeurs, située principalement sur le territoire français et qui a offert, durant les deux guerres mondiales, des possibilités de passage de la frontière. Ce lieu est exceptionnel et le Conseil municipal a la mission, en tant que représentant des entités publiques, d'essayer d'y mettre en place un projet. M. Philippe Noël, qui a eu des contacts à ce sujet avec la commission patrimoine de Gaillard lors de l'évènement « Gaillard-Thônex : une histoire en commun », invite le Conseil administratif à réfléchir, avec la commission et la commune voisine, à la mise en place d'un projet commun pour faire de ce lieu un espace patrimonial, de mémoire et disponible pour la communauté.



M. Marc Kilcher explique que ce sujet est connu et suivi depuis plusieurs années. La Villa Gubier est sur fonds privé et sert aujourd'hui d'appartement pour le concierge d'une PPE, plus précisément le grand immeuble de 100 appartements situé devant la station de lavage. Dans le contexte légal français, toute action sur ce bien nécessite l'accord des 100 propriétaires. Le seul moyen de faire basculer cette maison dans le domaine public est d'y voir un potentiel risque de sécurité, lié par exemple à un affaissement, ce qui permettrait au maire de Gaillard, en tant qu'agent responsable de l'Etat, de réquisitionner ce bien. A ce stade, les multiples tentatives de la commune de Gaillard pour convaincre le syndicat de copropriété d'entrer dans une négociation pour la vente ou le transfert de cette maison ont été un échec, et même si le syndicat souhaitait vendre le bien, obtenir l'accord de 100 propriétaires, à savoir la majorité absolue, serait un exercice très fastidieux. Dans le contexte actuel, la seule action qu'a pu mettre en place Gaillard dans le cadre de l'ouverture de la nouvelle plateforme douanière de Moillesulaz et des aménagements du tram a été de créer la plateforme Gubier qui permet de visualiser la maison. Cependant, il est aujourd'hui impossible pour une autorité publique d'intervenir sur cette villa. M. Marc Kilcher indique qu'en parallèle, la mairie d'Annemasse travaille à la rénovation du tristement célèbre Hôtel Pax, lieu dans lequel la Gestapo a établi ses locaux durant la Seconde Guerre mondiale.

M. Fabrice Boux de Casson donne lecture de la déclaration du groupe PLR :

Il y a des séances de commission qui ne sont pas assez longues... Il y a des rencontres qui sont trop courtes... Le temps que nous avons consacré à écouter Madame Claire Luchetta-Rentchnik, ancienne députée au Grand Conseil et ancienne présidente de la Licra ne pouvait être que trop court. Mais il est évident que c'est un moment qui aura compté pour nous cette année.

Le Groupe PLR souhaiterait ici remercier Monsieur le Conseiller administratif pour ce projet. Madame Luchetta-Rentchnik, aidée par des historiens, s'efforcera de résumer en quelques thèmes, sur un nombre limité de supports, une période mouvementée de notre histoire, de l'histoire du Grand- Genève — pas de jugement, uniquement des faits.

Alors que malheureusement, les mémoires sont, chaque année, de plus en plus diluées, nous devons nous assurer que les générations futures soient informées. Elles doivent savoir.

A l'heure où, régulièrement des moutons noirs apparaissent encore sur nos murs, restons vigilants. Nous ne regarderons pas ces supports en cherchant une certaine émotion, mais en cherchant à apprendre de notre histoire. Savoir est un devoir.

Parce qu'on ne peut envisager de bâtir notre cité sans connaître son histoire, le groupe PLR votera bien évidemment en faveur de ce beau projet.

M. Stephen Knörr donne lecture de la déclaration du groupe UDC :

Nous ne pensons pas que le point 11 soit la continuité du point 10. C'est donc pour ça que nous allons l'approuver. Nous allons respecter notre décision prise en commission et nous voulons aussi ici remercier l'historienne qui se dit amateur mais qui mérite ce titre pour la qualité de son travail et pour avoir su transmettre sa passion.

Vous pensez bien que fédérer autour d'une frontière, l'UDC va accepter.

M. Frédéric Piguet donne lecture de la déclaration du groupe PDC-Vert'Libéraux :

Avec ce projet de chemin mémoriel, il s'agit de rendre compte d'une époque, celle de la Deuxième Guerre mondiale, où le passage du Foron s'est montré crucial pour de nombreuses personnes.



Pour reprendre un mot de René Mossu dans son livre « Les secrets d'une frontière » (1946), le long du Foron ont agi des héros qui, je cite, « avaient préféré un état permanent d'alerte, les nuits de veille et de guet, à la calme existence des indifférents » (p. 205).

Ce projet semble donc mener à un récit important pour notre époque, celui de la résilience.

Le groupe PDC-VL soutient ce projet avec enthousiasme.

La parole n'étant plus demandée, la délibération suivante est votée :

Délibération

Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 45'000.- pour la construction d'un chemin mémoriel

- vu les articles 30, alinéa 1, lettres d) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu le but de la commune de Thônex de mettre à l'honneur la dynamique positive du Grand Genève, l'arrivée de nombreux habitants dans notre région ainsi que l'importance de cette zone frontière lors de la période 1939-1945 ;
- vu la volonté de mettre à l'honneur des thèmes qui ont marqués autant la vie de la commune que la politique suisse durant cette période ;
- vu la possibilité de reproduire, à l'aide de différents acteurs de la commune, autorités, habitants, gardes-frontière, etc... ainsi qu'une spécialiste de cette période de l'histoire pour réaliser un chemin mémoriel le long du Foron partant au-dessus de la voie verte pour finir à l'embouchure de la rivière ;
- vu la possibilité d'offrir des textes d'histoire à la visibilité des promeneurs disposés sur un support en acier corten fixée dans une base solide au sol tout au long de ce chemin ;
- vu l'exposé des motifs et devis général présenté par le service technique communal ;
- vu le préavis favorable de la commission des espaces publics lors de sa séance du 22 avril 2021 ;
- vu le préavis favorable de la commission des finances, lors de la séance du 29 avril 2021 ;

sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

décide

par 24 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'ouvrir au conseil administratif, sur l'exercice 2021, un crédit budgétaire supplémentaire sur la rubrique 3420.314, d'un montant de CHF 45'000.- pour réaliser un chemin mémoriel le long du Foron.
2. Ce crédit budgétaire supplémentaire de CHF 45'000.- sera couvert par des plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges, voire par le capital propre.



12. Demande d'un crédit de CHF 70'000.- pour l'aménagement du giratoire sur l'avenue Adrien-Jeandin / Petit-Senn

La Présidente cède la parole à M. Marc Kilcher, Conseiller administratif délégué aux Espaces publics.

M. Marc Kilcher rappelle que la rénovation d'un tronçon de l'avenue de Thônex a été laborieuse et a fait disparaître le giratoire présent à l'époque au croisement avec l'avenue Adrien-Jeandin/Petit-Senn. Le projet présenté ce soir, et réalisé en interne par l'équipe de paysagistes de la commune, correspond au nouveau giratoire que le service des espaces publics souhaite mettre en place. Il s'inscrit dans la continuité du premier giratoire, que le Conseil municipal avait approuvé, et qui se situe à la hauteur du cimetière, à l'intersection de l'avenue de Thônex et du chemin des Cyprès. M. Marc Kilcher espère que ce nouvel aménagement répondra au mieux aux attentes d'uniformité des giratoires sur la commune.

M. Alain Nicolet, président de la commission espaces publics, annonce qu'un amendement a été accepté par 6 oui et 1 abstention consistant à supprimer l'éclairage de l'arbre. Le projet, lui, a reçu l'aval de la commission par 6 oui et 1 non.

M. Philippe Calame, président de la commission des finances, indique que celle-ci a préavisé favorablement à l'unanimité ce crédit budgétaire supplémentaire.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, la délibération suivante est votée :

Délibération

Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 70'000.- pour l'aménagement du giratoire sur l'avenue Adrien-Jeandin / Petit-Senn

- vu les articles 30, alinéa 1, lettres e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu l'aménagement paysager qui avait été réalisé il y a quelques années
- vu que ce giratoire est situé au centre de la commune, dans une zone très fréquentée, et forme le carrefour reliant, les secteurs Nord et Sud de la commune ;
- vu que l'un des objectifs, dans cette reconstruction, est de poursuivre l'harmonisation des créations paysagères communales et constituer une identité Thônésienne reconnaissable ;
- vu la politique de continuité de l'aménagement du giratoire situé à proximité sur la même avenue, au niveau du cimetière et de la caserne des pompiers, des matériaux et des essences précis ont été sélectionnés ;
- vu l'exposé des motifs et devis général présenté par le service technique communal ;
- vu le préavis favorable de la commission des espaces publics lors de sa séance du 22 avril 2021 ;



- vu le préavis favorable de la commission des finances, lors de la séance du 29 avril 2021

sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

décide

par 23 voix pour et 1 voix contre,

1. D'ouvrir au conseil administratif, sur l'exercice 2021, un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 70'000.- sous la rubrique 6150.314 pour réaliser l'aménagement du giratoire situé à l'angle de l'avenue Adrien-Jeandin, l'avenue de Thônex et l'avenue Petit-Senn.
2. Ce crédit budgétaire supplémentaire de CHF 70'000.- sera couvert par des plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges, voire par le capital propre.

13. Demande d'un crédit de construction de CHF 747'500.- pour la réhabilitation des préaux de l'école du Bois-des-Arts

La Présidente cède la parole à M. Marc Kilcher, Conseiller administratif délégué aux Ecoles, Jeunesse et Sports.

M. Marc Kilcher précise que ce sujet a fait l'objet d'un parcours conséquent car il a été traité par la commission des finances, la commission espaces publics et la commission écoles, jeunesse et sports. La commune a investi des montants importants pour rénover l'espace public au centre de Thônex et le quartier Curé-Desclouds est un point important sur lequel le Conseil administratif a commencé à travailler en fin de législature précédente. Ce projet concerne le seul terrain appartenant à la commune, à savoir celui de l'école, et prévoit d'offrir davantage de verdure dans ce lieu relativement minéral qui est source de nombreux îlots de chaleur. Le deuxième aspect du projet consiste à mettre en place des aménagements au niveau du rez-de-chaussée. Cependant, ceux-ci ne doivent pas être intrusifs, car dans le cadre de la consultation auprès du groupement des habitants du quartier, l'un des souhaits relayés par la maison des quartiers était de maintenir l'espace situé en rez-de-chaussée pour permettre des activités et des animations. Les aménagements sont donc principalement prévus devant l'entrée de l'école et non sur l'arrière de la place de manière à laisser aux habitants un espace de rencontre.

M. Bastien Leutenegger, président de la commission écoles, jeunesse et sports, informe qu'en date du 11 mars 2021, la commission écoles, jeunesse et sports, ainsi que celle des travaux et bâtiments ont approuvé, à l'unanimité des deux commissions, le projet de réhabilitation des préaux de l'école du Bois-des-Arts.

M. Philippe Calame, président de la commission des finances, annonce que cette dernière a préavisé à l'unanimité ce crédit amorti sur 10 ans.

La discussion est ouverte.



M. Stephen Knörr fait remarquer que la délibération cite le préavis de la commission écoles, jeunesse et sports et de la commission travaux et bâtiments, et non celui de la commission espaces publics. M. Marc Kilcher précise que ce dossier n'a pas été traité par la commission espaces publics. M. Stephen Knörr se rappelle pourtant que ce dossier a été voté dans le cadre de cette commission. M. Pascal Uehlinger indique que lors de la séance de commission conjointe deux projets ont été présentés, celui du préau de l'école du Bois-des-Arts et celui du préau de l'école Adrien-Jeandin.

M. Philippe Calame explique que la commission espaces publics avait effectivement traité cette question l'année dernière et avait donné mandat au Conseil administratif de poursuivre les études. Une fois que l'étude finale a été réalisée, le dossier a été traité uniquement par la commission travaux et bâtiments et celle des écoles, jeunesse et sports.

M. François Fortuna confirme que le 11 mars, la commission écoles, jeunesse et sports s'est réunie avec les membres de la commission travaux et bâtiments.

M. Stephen Knörr entend bien cela mais pense que le libellé devrait également mentionner le préavis de la commission espaces publics car celle-ci s'est prononcée. M. Alain Nicolet précise que cette commission a étudié le dossier durant sa séance du 6 octobre 2020. M. Bastien Leutenegger explique à son tour qu'un premier projet a été présenté en commission espaces publics puis a été retravaillé et présenté en commission écoles, jeunesse et sports et en commission travaux et bâtiments. Le vote de ce soir a lieu sur cette deuxième version, c'est pourquoi la délibération ne mentionne que les préavis de ces deux dernières commissions.

M. Stephen Knörr se demande alors si le fait que le préavis de la commission espaces publics ne figure pas dans la délibération est convenable ou pourrait être considéré comme un vice de forme. M. Pascal Uehlinger assure que mentionner les préavis des dernières commissions qui se sont prononcées sur cet objet est largement suffisant. Le service de surveillance des communes ne défiera pas la commune pour cet oubli.

Mme Jacqueline Menoud donne lecture de la déclaration du groupe Alternative Ecologique et Sociale :

Que c'est beau de revégétaliser les alentours de l'école afin de permettre à nos enfants de bien s'épanouir tout en étudiant, et aux habitants de Curé-Desclouds de profiter d'un espace convivial.

En ce moment critique de réchauffement climatique, nous pensons que c'est un projet qui, non seulement vient à point nommé, mais, est également très louable, car il permettra, outre d'offrir des espaces de verdure, de favoriser les rencontres entre habitants et donc la cohésion sociale. Le fait d'avoir, comme indiqué dans le projet, consulté en amont les habitants sur leurs besoins et souhaits, nous apparaît par ailleurs comme très positif. Ce type de démarche devrait à notre avis être davantage proposé.

Après avoir parcouru le projet dans son ensemble, il est important de noter que l'accent devra être mis sur le suivi. Car planter la verdure c'est beau et surtout bien, mais, assurer sa pérennité est nécessaire.

Pour le bien-être de nos enfants à l'école et des habitants du quartier Curé-Desclouds, le groupe Alternative écologique et sociale soutiendra ce projet et invite le Conseil municipal à faire de même.

Mme Alexandra Munier donne lecture de la déclaration du groupe PLR :



Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

L'école du Bois des arts a fêté ses 25 ans, et ses préaux occupent actuellement un espace important du quartier Curé-Descloud. Seulement, ce n'est pas une nouveauté, cette cour de récréation est très minérale, monocolore (à l'exception des revêtements orange des jeux), et un peu froide...

Le projet qui nous est présenté ce soir a pour but de revaloriser ces espaces en aménageant des infrastructures de jeux adaptées aux différents âges des enfants ainsi que différentes plantations, arbres ou autres végétaux qui permettront de combattre les îlots de chaleur en apportant de la fraîcheur.

La cour de récréation est le théâtre d'enjeux éducatifs et de développement de l'enfant. Quoi de mieux que de leur mettre à disposition de nouveaux jeux, plus diversifiés et colorés.

Mais la cour de récréation est aussi un miroir de la société, il est donc plus que temps d'y apporter de la verdure.

Le groupe PLR se réjouit de soutenir ce beau projet et remercie le conseiller administratif, Monsieur Kilcher, de continuer dans cette dynamique de réfection et de revalorisation des espaces publics menée depuis quelques années, aussi bien dans les parcs que maintenant dans les préaux.

M. Stephen Knörr donne lecture de la déclaration du groupe UDC :

Il est indéniable que la réhabilitation des deux préaux de l'école du Bois-des-Arts est une nécessité.

Afin d'effectuer cette tâche nous avons fait appel à un - une mandataire et ouverte la boîte de Pandore (désolé Pandore est une personnage féminine) Dès cet instant comme pour la grande majorité des chantiers nécessitant l'intervention de mandataire nous avons cessé de parler de « faciliter un déplacement » mais « d'épanouissement des flux pédestres en optimisant l'interaction des transversalités » !

Nous exagérons ? si peu ! Le projet présenté ce soir n'est ni à rejeter avec vigueur ni à accepter benoîtement. Plus simplement, il est suffisamment satisfaisant pour fournir un consensus entre les demandes et aspirations de tous les acteurs concernés.

L'UDC le votera toute en regrettant que, concernant la sécurité, pousser dans les cordes la (le les un une des) mandataire a fini par préciser ne pas savoir exactement comment se déroule une récréation.

En résumé je ne connais rien en chute libre mais je vais vous plier votre parachute.

La parole n'étant plus demandée, la déclaration suivante est votée :

Délibération

Demande d'un crédit de construction de CHF 747'500.- pour la réhabilitation des préaux de l'école du Bois-Des-Arts

- vu les articles 30, alinéa 1, lettres e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu que ce projet, à l'origine, a été développé pour apporter des éléments végétaux complémentaires dans un espace très minéral ;
- vu que la directrice de l'école a développé un projet de marquage au sol pour créer différents types de jeux ;
- vu que ce projet regroupe maintenant une volonté commune de végétalisation des lieux et de création de nouveaux espaces de jeux ;



- vu que ces préaux ont la particularité de se trouver sur deux niveaux, un en contrebas et un au niveau du rez-de-chaussée à l'entrée du bâtiment ;
- vu que ce projet est une mise en valeur de ces deux lieux autant avec les matériaux qu'avec les végétaux ;
- vu que ce projet va réaménager deux préaux un pour des enfants plus jeunes (partie inférieure) et une partie supérieure pour les plus âgés, les jeux désuets seront changés et des marquages au sol seront réalisés et des zones d'ombre seront préservées tout en gardant des dispositifs d'origine ;
- vu que le collectif des habitants de Curé-Desclouds a été consulté par le biais de la FASE ainsi que la régie responsable ;
- vu les coûts annuels induits par cette réalisation qui ont été évalués à CHF 112'126.-, chiffre qui comprend les charges d'amortissement, les coûts de fonctionnement des installations et les charges de financement de l'emprunt ;
- vu l'exposé des motifs et devis général présenté par le service technique communal ;
- vu le préavis favorable de la commission des écoles, jeunesse et sports des 6/10/2020 et 11/03/2021 avec la commission des travaux et bâtiments ;
- vu le préavis favorable de la commission des finances, lors de la séance du 29 avril 2021

sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

décide

par 24 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 747'500.- afin de réhabiliter les préaux de l'école du chemin du Bois-Des-Arts et permettant ainsi une mise en valeur des préaux autant avec les matériaux qu'avec les végétaux ;
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense CHF 747'500.- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 2170.330 dès la première année d'utilisation du bien qui est estimée à 2022.

14. Demande d'un crédit d'étude de CHF 174'000.- (phase 2) pour la mise en séparatif du chemin du Foron et collectifs privés des chemins perpendiculaires.

La Présidente signale que M. Philippe Calame se récuse sur ce point et cède la parole à M. Pascal Uehlinger, Maire et Conseil administratif délégué aux Travaux et Bâtiments.



M. Pascal Uehlinger explique que cet investissement vise à mettre à jour la mise en séparatif des eaux. Il est entièrement financé par le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) et constitue en cela une opération blanche.

M. Philippe Calame, président de la commission des finances, indique que les commissaires ont préavisé à l'unanimité ce crédit dont les amortissements sont pris en charge par le FIA.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, la délibération suivante est votée :

Délibération

Demande d'un crédit d'étude de CHF 174'000,-
pour la mise en séparatif du chemin du Foron et collectifs privés des chemins perpendiculaires

- vu l'article 30, alinéa 1 lettre e) et m) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 14 avril 1984,
- vu que la mise en séparatif du chemin du Foron a été indiquée comme étant une action prioritaire à mettre en oeuvre par le plan d'actions du PGEE adopté par le Conseil d'Etat le 15 avril 2015
- vu que cette option de principe a été étudiée dans le cadre de l'étude de faisabilité menée entre 2017 et 2019, suite au vote du crédit y relatif de CHF 31'000.- voté par le Conseil municipal le 8 mars 2016
- attendu que la présente demande de crédit d'étude (phase 2) prévoit un budget afin de mener les investigations et analyses complémentaires pour définir la variante définitive à la réaliser et développer le projet d'ouvrage
- attendu que le projet prévoit des investigations sur les collecteurs communaux du chemin du Foron (EM + EC-EU sur la parcelle du C.O du Foron) ainsi que sur les collecteurs des chemins perpendiculaires (collectifs privés).
- attendu que la Commune fait appel au FIA pour financer sa propre contribution pour les interventions sur son propre réseau (secondaire).
- attendu que le FIA a également accepté la prise en charge des honoraires du mandataire d'ingénieur civil pour l'étude du projet d'ouvrage (phase 2) en date du 12 avril 2021.
- vu l'exposé des motifs et le descriptif des coûts présenté par le service technique de la Mairie
- vu le préavis favorable de la commission des finances lors de sa séance du 29 avril 2021

sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

décide

par 23 voix pour et 1 abstention,



6. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de CHF 174'000.- pour la phase 2 de ce projet afin de réaliser une étude chiffrée pour poursuivre l'étude du projet des travaux pour la mise en séparatif des collecteurs de la route de Jussy.
7. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
8. D'amortir cette dépense de CHF 174'000.- en même temps que le crédit de construction.
9. De prendre acte que ce crédit d'étude sera financé au moyen des loyers versés par le FIA conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de fonctionnement sous la rubrique no 7206.461.
10. En cas de non réalisation du projet, ce crédit sera amorti au moyen de 1 annuité qui figurera au budget de fonctionnement sous la rubrique 7206.330, dès l'année suivant l'abandon de celui-ci.

15. Résolution pour l'approbation du concept des zones de vitesses

La Présidente cède la parole à M. Bruno da Silva, Conseiller administratif délégué à la Mobilité.

M. Bruno da Silva a remarqué un peu tard avec le service technique que le titre de la résolution était peut-être quelque peu trompeur car celle-ci amène davantage une réflexion sur le régime de vitesse que sur la création de zones de vitesse, qui correspondent à des typologies bien précises dans la réglementation routière. Cet exercice, pour lequel la commission mobilité s'est réunie trois fois, est intéressant d'une part car la commune se dote d'un concept qui se veut global pour la première fois. Cela a demandé de statuer sur des vitesses à appliquer à différentes zones distinctes du fait de leur typologie, de l'environnement et des risques d'accidents liés aux différents publics qui pratiquent ces espaces. Cet exercice a également été l'occasion de réfléchir à la priorisation des axes menant aux frontières, à savoir qu'il a permis de définir les axes à privilégier en termes d'entrée et sortie du territoire et ceux, au contraire, sur lesquels il s'agit de réduire le trafic. Cette démarche permet par ailleurs une certaine économie de coût car l'exercice est réalisé d'une traite et la commune n'approche les organismes décisionnels de l'Etat qu'une seule fois. Ce concept est issu d'une réflexion menée avec la commission mobilité sur le fait que la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE) offre une opportunité d'agir pour faire ressortir la notion d'hypercentre et pacifier la mobilité dans cette zone. Cela est également l'occasion de réclamer la mise en place d'un certain régime de vitesse sur les tronçons qui ont fait l'objet d'une demande communale répétée, à l'image de l'avenue Adrien-Jeandin que la commune souhaite mettre à 30 km/h depuis des années. Cette loi renforce cette volonté et les demandes réitérées, et ce concept les entérine. S'agissant des questions de mise en œuvre, des discussions préliminaires ont déjà eu lieu avec l'Office cantonal des transports (OCT) qui est tout à fait favorable à explorer l'applicabilité des mesures avancées par la commission, notamment parce que la commune défend un projet global et cohérent sur l'ensemble du territoire et n'énonce pas des revendications ponctuelles sans tenir compte de l'environnement alentour. Ce concept est aussi l'occasion de rendre concrète une nouvelle prérogative des services communaux qui consiste à pouvoir éditer des arrêtés de circulation. De nombreuses décisions prises par la commission et présentées aujourd'hui pourraient être très rapidement appliquées sous l'égide de cette nouvelle compétence communale. M. Bruno da Silva invite donc le Conseil municipal à soutenir cette résolution qui est pensée globalement et qui permettra de parler d'une seule voix aux organismes cantonaux.

La discussion est ouverte.



M. Pierre Bickel donne lecture de la déclaration du groupe Alternative Ecologique et Sociale :

Notre groupe apporte son soutien plein et entier au plan de modération du trafic tel qu'il nous est présenté. Il ne reste qu'à régler le problème de la rue de Genève pour améliorer la convivialité et la sécurité au cœur de notre ville.

Nous trouvons toutefois dommage de ne procéder qu'ultérieurement à une évaluation de l'efficacité de ces mesures de modération du trafic, notamment dans les zones 20 et 30 km/h. Il est évident qu'on ne peut attendre un respect à 100 % de ces limitations sur certains tronçons. En ce sens, il nous semblerait judicieux de disposer des bacs de plantations sur les tronçons jugés à risques, créant ainsi un effet régulateur dès le départ et évitant de ce fait des contrôles et des amendes, forcément mal perçus par nos concitoyennes et concitoyens.

M. Guy Saudan donne lecture de la déclaration du groupe PDC-Vert'Libéraux :

C'est la première fois que Thônex entreprend une réflexion globale sur toutes les voies de communications de la commune. Le résultat nous définit les routes principales de délestage à 50 km/h et les autres secteurs résidentiels à 30 et 20 km/h. Une concertation a également eu lieu à propos des voies de circulation que nous voulons privilégier pour le trafic de transit. Tous ces changements font sens et amélioreront le confort de tous les usagers. C'est pourquoi le groupe PDC-VL est en faveur de ces modifications et approuvera cette résolution.

M. Stephen Knörr remercie tout d'abord M. Bruno da Silva pour ses propos introductifs qui ont en quelque sorte atténué certaines craintes mais ne changent pas la finalité du vote à venir. Il donne ensuite lecture de la déclaration du groupe UDC :

Plus de convivialité, de sécurité, moins de bruits, moins de pollutions, voici quels sont les chapitres du « Petit Livre Rouge » de la mobilité ! Les zones 30 et leurs petites sœurs les zones de rencontre sont donc à l'honneur !

Tant les pros que les antis voitures dans leurs publications précisent que les zones 30 et 20 ne doivent pas être perçue comme une chicane ni être un oreiller de paresse pour les collectivités. Toutes les autres solutions doivent avoir été précédemment, non seulement étudiées comme M. da Silva l'a dit et envisagées mais aussi testées avant l'introduction de zones 30 ou 20.

Rappelons que dans la zone 30 les marquages doivent être une exception les passages de sécurité une rareté sauf aux endroits justifiant d'une certaine dangerosité. En effet sur l'ensemble de la zone 30 le piéton peut traverser où il veut mais ne dispose pas de la priorité, alors que dans la zone 20 dite « de rencontre » le piéton a la priorité mais ne doit pas : « gêner inutilement l'automobiliste » Voilà déjà deux définitions sources d'une pléthore de frictions. Il ne s'agit donc pas de pondre des zones 30 en plaçant un simple panneau ou totem aux entrées et sorties.

Afin de motiver l'ensemble des acteurs au respect de l'autre, il est impérativement nécessaire de réaliser l'ensemble des aménagements adéquats, seuils, gendarmes couchés coussins berlinois, chicanes, sinuosités voire revêtement différenciés par un changement des couleurs ou des matériaux.

Relevons encore qu'une artère rectiligne limitée à 30 est à proscrire et qu'il ne faut pas oublier l'application stricto sensu de Via sicura.

Pour terminer il sied de préciser qu'à chaque nouvelle création d'une zone 30 notre canton bétonneur se lèche les babines, puisque ces zones sont devenues l'argument phare pour justifier une surdensification.

Le groupe UDC ne votera pas cette résolution.



Selon M. Bruno da Silva, c'est justement pour répondre à des arguments tels que ceux avancés par son préopinant qu'il a, en introduction, spécifié la différence entre les zones 30 et les zones 20 qui se caractérisent par de nombreuses contraintes et exigences notamment en termes d'aménagement. Dans le cadre de cette résolution, la tentative est d'influencer le comportement des automobilistes et des usagers de la route via une régulation de la vitesse plutôt qu'en engageant directement des frais conséquents pour mettre en place des aménagements de zones.

M. Stephen Knörr entend ces arguments mais souligne que placer simplement un panneau de limitation à 30 km/h ne suffit pas. Il faut aller plus loin.

M. Bruno da Silva relève que les arguments de M. Stephen Knörr sont pertinents dans une certaine mesure. Cependant, des tests de réduction de la limitation de vitesse ont été menés sur des tronçons cantonaux, tels que le boulevard du Pont-d'Arve, qui étaient fréquentés à des vitesses bien plus élevées. Il s'avère que ces tests sont étonnamment positifs, c'est pourquoi la commune peut se permettre de tenter cette expérience sur certains tronçons bien précis. Elle n'échappera pas à la nécessité d'en réaménager d'autres mais il semble préférable de se pencher tout d'abord sur les questions de régulation afin de pouvoir à l'avenir mettre en place des aménagements cohérents vis-à-vis de la vitesse qui aura été définie.

Mme Virginie Moro donne lecture de la déclaration du groupe PLR :

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Le groupe PLR s'étonne de l'ensemble des zones qui sont ciblées pour que la limitation de vitesse y soit diminuée. Si la sécurité des habitants et plus particulièrement celle des enfants est primordiale, la fluidité du trafic et la liberté de mouvement sont également à prendre en considération. Le groupe PLR a bien compris que cette initiative vise à concentrer le trafic sur de nouveaux axes, soit l'Avenue de Thônex et la Route de Jussy en lieu et place de l'Avenue Adrien-Jeandin et de l'Avenue Tronchet, qui passerait désormais à 30km/h. Le PLR soutiendra cette résolution mais s'inquiète de l'avenir de la fluidité du trafic puisqu'il semble clair que le trafic de la commune risque d'être complètement saturé. Le groupe PLR invite donc à inclure ces éléments dans la réflexion.

La parole n'étant plus demandée, la résolution suivante est votée :

résolution
pour l'approbation du concept des zones de vitesses

- vu l'article 29 al. 3 de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984;
- considérant qu'une longue analyse a été menée par le Conseil administratif afin de sécuriser le réseau routier, réduire le bruit et apporter une meilleure qualité de vie aux habitants ;
- considérant que les régimes de vitesse et l'aménagement de zones à vitesse modérée constituent des moyens répondant à ces attentes ;
- considérant que le concept proposé s'appuie sur deux bases légales cantonales ;
- considérant que le centre urbain de Thônex est un secteur identifié en zone II au sens de la LMCE et que la circulation à l'intérieur de cette zone doit être apaisée en privilégiant un abaissement des limitations de vitesse ;



- attendu qu’il est prévu de réduire les limitations de vitesses à 20 ou 30 km/h à l’intérieur des zones délimitées en périphérie par le réseau routier primaire, voir secondaire ;
- attendu que l’objectif est de préserver les quartiers sensibles ;
- vu le préavis favorable des séances de la commission mobilité en date des 17 décembre 2020, 21 janvier 2021, 25 février 2021.

sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

décide

par 18 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention,

1. D’accepter la mise en œuvre de ce concept des zones de vitesse selon le document annexé.

16. Projet de motion pour du matériel sportif en libre-service du groupe PDC-Vert’Libéraux

La Présidente donne la parole à M. Benjamin Aebi, auteur de la motion.

M. Benjamin Aebi donne lecture de la motion :

Motion « Pour du matériel sportif disponible en libre-service »

Exposé des motifs :

Les beaux jours de printemps arrivant, les habitantes et habitants de la commune de Thônex recommenceront à profiter des espaces verts et des installations sportives de la commune si les mesures covid-19 les leurs permettent. De nombreux investissements ont été réalisés pour mettre en valeur des parcs, par exemple le Parc Munier ou l’arrière de la place Graveson, actuellement en travaux et les aménagements sportifs grâce au Centre Sportif de Sous-Moulin (CSSM) depuis des dizaines d’années.

Pour faciliter la pratique sportive et plurielle, il est intéressant de proposer à la population une multitude de sport ou de jeux en extérieur. Rappelons ici que le temps passé à l’extérieur diminue graduellement depuis 30 ans pour toutes les tranches d’âge et que la sédentarité est un facteur majeur dans les problèmes de santé, par exemple cardio-vasculaire, de surpoids, d’hypertension, etc.

Certaines communes du Canton de Genève se sont dotées d’équipements permettant de prêter du matériel sportif d’extérieur. La Ville de Genève propose en libre-service et gratuitement depuis l’été 2020 des ballons de volley, des raquettes ou encore un jeu de mölkky sur son site sportif à Vessy. Il en va de même pour la commune de Plan-les-Ouates qui propose le même système de box déverrouillable par Smartphone contenant différents accessoires sportifs sur deux lieux distincts.

Il serait donc intéressant que la commune de Thônex étudie la faisabilité d’un projet de box prêtant du matériel sportif en libre-service. Les solutions trouvées à ce jour dans les autres communes, si elles sont transposables à la nôtre, semblent assurer un service efficace et une sécurité optimale contre les vols ou dégradations. Disposées à des endroits stratégiques de la commune, ces box permettraient de diversifier



l'offre sportive de la commune ou de faire découvrir des nouveaux moyens ludiques en extérieur. De plus, le prêt, gratuit ou payant, reste normalement toujours plus intéressant d'un point de vue financier que l'achat ce qui pourrait inciter les communières et communières à s'adonner à de nouveaux sports et cela plus facilement, sans contrainte financière.

Texte de la motion :

Considérant

- la nécessité de la Commune à proposer une offre large et diversifiée d'activités sportives,
- la faisabilité vraisemblable de projet de box proposant du matériel sportif en libre-service sur d'autres communes du Canton,
- la nécessité de promouvoir le sport de manière large, accessible et plurielle,

le Conseil Municipal, sur proposition du Groupe PDC-VL, invite

La commission espaces publics à :

- Etudier la possibilité de mettre en place des box qui prêtent du matériel en libre-service sur la commune.
- À auditionner un ou des responsables du projet de matériel en libre-service de la Ville de Genève ou de Plan-les-Ouates.
- À auditionner différents fournisseurs de box en libre-service afin d'étudier les différentes solutions envisageables

Pour le PDC-Vert'Libéraux
Benjamin Aebi

A la demande de la Présidente, M. Benjamin Aebi explique que le mölkky est un jeu finnois situé entre le bowling et la pétanque et composé de rondins de bois valant plus ou moins de points.

La discussion est ouverte.

M. Stephen Knörr donne lecture de la déclaration du groupe UDC :

Excellente motion de nos adversaires du groupe Verts Libéraux Démocrates Chrétiens du centre. Nous ne boudons pas nos plaisirs et c'est avec joie que nous apporterons nos voix à cette proposition.

M. Bastien Leutenegger donne lecture de la déclaration du groupe Alternative Ecologique et Sociale :

Le groupe Alternative Ecologique et Sociale soutiendra évidemment cette motion qu'il juge très intéressante.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente procède au vote de la motion.

Au vote, la motion déposée par le groupe PDC-Vert'Libéraux et intitulée « Pour du matériel sportif disponible en libre-service » est acceptée par 24 voix pour, soit à l'unanimité.



17. Projet de motion intitulé « Améliorons la sécurité routière de nos enfants par une bonne prévention » du Groupe Alternative Ecologique et Sociale

La Présidente cède la parole à Mme Sandy Tripet, co-auteure de la motion.

Mme Sandy Tripet donne lecture de la motion :

Thônex- Conseil Municipal du 11 mai 2021 Motion déposée par le Groupe Alternative Ecologique et Sociale, intitulée : « Améliorons la sécurité routière de nos enfants par une bonne prévention »

Exposé des motifs :

De manière générale, la sécurité des enfants et des adolescents dans le trafic routier suisse est relativement bonne. Malheureusement, des accidents graves, voire mortels, surviennent néanmoins chaque année.

En Suisse, 830 enfants de 0 à 14 ans sont victimes chaque année, d'un accident de la circulation, qu'ils se déplacent à pied, en trottinette ou à vélo. Parmi les adolescents de 15 à 17 ans, 300 sont impliqués annuellement dans un accident de la route, que ce soit à pied ou à vélo. Près de 40% des accidents ont lieu sur le chemin de l'école.

On ne peut pas attendre des jeunes enfants qu'ils se comportent toujours de façon irréprochable dans la circulation routière. En effet, se déplacer en toute sécurité exige de nombreuses capacités. Or, celles-ci sont encore en train de se développer chez les enfants.

Pour des enfants, même accompagnés, un comportement correct et une bonne éducation routière sont donc essentiels pour garantir un maximum de sécurité. Notre Conseil Administratif semble en être conscient, puisqu'il a déjà mis en place depuis plusieurs années, des patrouilleuses aux abords des écoles, ce dont nous le félicitons.

Pour améliorer encore ce type de prévention, la motion qui vous est soumise ici propose la création d'un parcours cycliste miniature dans un préau d'école primaire. Celui-ci pourrait être utilisé en complément des cours d'éducation routière mis en place en partenariat avec le BPA et la Police Municipale. Il serait accessible à toutes les écoles primaires de la commune ainsi qu'en libre accès aux familles qui le souhaitent en dehors des heures scolaires et durant le week-end.

Considérant

- les dangers inhérents à la circulation
- qu'une bonne prévention est efficace
- que les enfants aiment apprendre par le jeu
- que le coût de ce projet restera modeste
- que cela se pratique dans d'autres communes comme par exemple Chêne-Bougeries.

Le Conseil municipal de Thônex invite le Conseil Administratif :



1. à entreprendre les démarches techniques et financières pour étudier la faisabilité de l'installation d'un circuit cyclable miniature dans la cour d'une des écoles primaires de Thônex. (tel qu'il en existe un à Chêne-Bougeries).
2. à étudier la possibilité de mettre en place des cours d'éducation routière annuels auprès des enfants des écoles primaires de la commune, en partenariat avec le BPA et la Police Municipale, voire la Brigade Cantonale de sécurité routière.

La discussion est ouverte.

M. Marc Kilcher souhaite apporter deux informations au sujet de cette motion. A l'heure actuelle, rien n'est en place dans les préaux sur les questions de signalisation. En ce sens, la proposition est pertinente. Cependant, l'APET achète chaque année des heures de formation au TCS, que la commune lui paye dans le cadre de sa subvention annuelle. Autrement dit, à chaque rentrée scolaire, un samedi matin, une formation est donnée aux enfants dans les préaux des écoles en matière de circulation à vélo, puis un agent de la police municipale fait un tour avec eux pour identifier sur les rues de la commune les dangers discutés avec le responsable de cours. Cette activité n'a cependant pas pu avoir lieu en 2020, en raison du Covid. En outre, la police municipale organise, également à chaque rentrée scolaire, pour les élèves de 3^{ème} primaire, une sensibilisation sur les dangers de la route de manière plus large. La commune est donc déjà active en ce qui concerne le deuxième point de la motion. Par ailleurs, M. Philippe Calame, avec le groupe PDC lors de la précédente législature, avait lancé un plan de mobilité scolaire qui avait été refusé sous sa forme initiale en commission mais adapté dans une forme plus légère. Ainsi, la commune n'avait pas envoyé un questionnaire à l'ensemble des habitants comme cela était proposé au départ mais des rencontres avaient eu lieu avec des délégations d'enfants des différentes écoles pour identifier les points à risque dans les cheminements piétonniers. Dans ce cadre, avaient notamment été renforcés les visispeed, la présence des patrouilleuses scolaires et la signalétique. La commune peut toujours faire davantage mais est déjà relativement active. Le premier point de la motion est quant à lui tout à fait pertinent, encore faudra-t-il trouver une surface qui permette de mettre en place ce projet. Finalement, M. Marc Kilcher relève que la commune a vécu presque 3 années de chantier, avec un passage de camions très important, et qu'il n'y a pas encore eu un seul accident en lien avec des enfants se rendant à l'école.

M. Fabrice Boux de Casson est quelque peu emprunté car sa réflexion allait dans le sens des arguments énoncés par M. Marc Kilcher. Il souligne simplement que pour le groupe PLR, l'enjeu n'est pas tant d'enseigner à « faire du vélo » et à « assimiler les règles de circulation » mais d'apprendre à circuler en ville à bicyclette, c'est-à-dire à se comporter de façon adéquate par rapport aux autres usagers de la rue. En espérant que les formateurs soient eux-mêmes familiers avec ce mode de transport en usage utilitaire ... histoire que la pratique enrichisse la théorie. Par exemple apprendre à franchir une voie de tram, à rouler sur une voie cyclable parfois utilisée par le bus, à gérer la priorité à droite, les feux ou les passages piétons ne se fait pas dans une cour d'école et il ne semble pas que ce soit aux Thônésiens de payer pour apprendre aux enfants à faire du vélo. Le groupe PLR est d'accord avec le principe de la motion mais suggère qu'elle soit examinée par la commission écoles, jeunesse et sports. Il propose donc d'amender l'invite de la motion de la manière suivante : « *Le Conseil municipal de Thônex invite la Commission écoles, jeunesse, sports à étudier la possibilité de proposer aux enfants Thônésiens des cours d'éducation routière cycliste* ». Cela permettrait d'étudier la question et de savoir ce qui est vraiment utile pour des enfants.



Selon M. Stephen Knörr, il est évident que le groupe UDC va soutenir cette motion qui relève du bon sens, mais il abonde dans le sens de M. Fabrice Boux de Casson. Cette motion a toute sa raison d'être et bien que certains points devraient effectivement être enseignés par les parents, ceux-ci sont parfois absents et il ne coûterait pas trop cher à la commune de prendre le relais. M. Stephen Knörr aurait voulu que le Conseil municipal profite de cette motion pour axer la prévention sur les téléphones portables qui sont source selon lui, plus que d'indiscipline, d'inattention. Sur trois enfants qui vont à l'école, un en tout cas ne tient pas le guidon et regarde son téléphone portable. Que l'amendement soit voté ou non, le groupe UDC va donc accepter cette motion pour que des actions soient mises en place.

M. Marc Kilcher pense qu'il ne faut pas sous-estimer le fait que les écoles s'adressent principalement à un public qui découvre les dangers de la circulation routière. La problématique du téléphone portable est un défi en soi mais concerne peut-être davantage les jeunes du cycle. M. Marc Kilcher n'est donc pas certain que la commune soit en mesure de cibler les jeunes concernés dans les écoles dont elle est elle-même responsable.

M. Philippe Calame souligne que la sécurité des enfants à vélo est primordiale. Que l'amendement soit ou non voté, cette motion va donc dans le bon sens. Cependant, un renvoi en commission serait effectivement pertinent car cela permettrait d'ouvrir le débat et d'aboutir à une solution optimale qui prenne en compte les différentes visions existantes.

M. Bastien Leutenegger a aujourd'hui pris la liberté de contacter la brigade d'éducation et de prévention pour soumettre cette idée et poser quelques questions. Pour le moment, Chêne-Bougeries est la seule commune du canton à avoir mis en place de tels parcours et le sergent major qui dirige la brigade juge la démarche extrêmement positive. Celle-ci a plus précisément été initiée par un policier municipal, en lien avec des associations de parents d'élèves et la brigade.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente soumet au vote la proposition d'amendement du groupe PLR qui est la suivante : « Le Conseil municipal de Thônex invite la Commission écoles, jeunesse, sports à étudier la possibilité de proposer aux enfants Thônésiens des cours d'éducation routière cycliste ».

Au vote :

☞ l'amendement du groupe PLR est adopté par 18 voix pour et 6 abstentions.

La Présidente procède ensuite au vote de la motion amendée.

La motion déposée par le groupe Alternative Ecologique et Sociale intitulée « Améliorons la sécurité routière de nos enfants par une bonne prévention », et amendée comme mentionné précédemment, est acceptée par 24 voix pour, soit à l'unanimité.

18. Propositions du Conseil administratif



M. Pascal Uehlinger annonce qu'il s'agit de sa dernière séance en tant que Maire dans cet hémicycle avant de laisser ce poste honorifique à son collègue. Cette année, durant laquelle les apéritifs de fin de Conseils municipaux n'ont pu avoir lieu, a été particulière. Ainsi, une partie du fonctionnement de la commune a perdu sa valeur sociale. Pour marquer le coup, le Conseil administratif a fait faire des bières libellées de Thônex pour les réceptions officielles. Les membres du Conseil municipal sont invités à prendre, à la sortie de la séance, une bouteille de chaque bière (blanche et ambrée) comme petit souvenir de cette année.

19. Questions écrites

Aucune réponse n'est à apporter.

M. Pierre Bickel donne lecture de sa question écrite :

La « Tribune de Genève » du 1^{er} mai dernier a fait le recensement de l'accueil de la petite enfance dans les communes genevoises. Thônex semble y occuper un classement médian (env. 30%) sur l'infographie.

Combien de places la commune de Thônex propose-t-elle en crèche, et à quel pourcentage de cette tranche d'âge cela correspond-il ?

A terme quels nouveaux projets sont-ils envisagés pour augmenter cette offre et l'améliorer en % ?

Quelles autres structures (que les crèches) sont-elles à disposition jardins d'enfants, etc. — des familles thônésiennes, tant publiques que privées ?

Une démarche de municipalisation est-elle envisagée dans l'avenir ?

20. Propositions individuelles

20.1 Cours de natation

Suite aux annonces de M. Pascal Uehlinger dans les communications, M. Bastien Leutenegger se réjouit que des solutions soient mises en place par rapport aux cours de natation. Cette problématique concernait à sa connaissance 140 enfants et il est très satisfaisant que l'école de natation ne doive pas par exemple rembourser les personnes qui ont payé leurs cours.

20.2 Travaux de la route de Jussy

M. Stephen Knörr voudrait savoir pourquoi les travaux de la route de Jussy, entre la Voie verte et le rond-point de Mon-idée, n'avancent plus.

M. Marc Kilcher sait que les entreprises mandatées par l'Etat obtiennent souvent plusieurs contrats en même temps car celui-ci tente d'optimiser les coûts. Ainsi, elles ne sont pas en mesure de terminer un chantier directement et jonglent avec plusieurs chantiers de l'Etat. Cet élément pourrait être une piste pour expliquer l'arrêt temporaire des travaux.

M. Bruno da Silva indique que selon M. François Fortuna, les plannings sont maintenus tels que présentés à l'origine.



20.3 Chutes d'arbres au niveau du cordon boisé qui borde le Foron

M. Philippe Noël fait remarquer qu'il y a eu récemment plusieurs chutes d'arbres au niveau du cordon boisé qui borde le Foron du côté du chemin Edouard-Olivet. La dernière remonte à 10 jours et a eu lieu tout près du cheminement situé le long de la plateforme douanière. M. Philippe Noël se questionne alors quant à la sécurité et à l'état du cordon boisé, et se demande ce que peut faire la commune de Thônex et qui est responsable. Les habitants s'inquiètent et ont l'impression que rien ou trop peu est fait.

M. Marc Kilcher explique que le Foron est situé dans sa globalité en territoire français, à savoir qu'il dépend du Syndicat de l'Arve et de ses Affluents (S2A) qui est en charge du suivi de tous les bords de rivière dans la région annemassienne. La réactivité du syndicat est correcte mais pas exceptionnelle étant donné qu'il s'agit d'une structure importante dont le Foron ne doit pas être la priorité. Par ailleurs, M. Marc Kilcher précise que la commune n'est que copropriétaire de la parcelle de Val-Thônex et intervient ainsi au prorata de sa quote-part dans la copropriété. La régie responsable, respectivement le concierge, est en charge du suivi de terrain sur la parcelle. Le chemin situé au milieu a été aménagé et financé par la commune. M. François Fortuna précise qu'il existe une servitude de passage au profit de la commune sur le chemin et que l'Etat verse une petite redevance annuelle pour la participation à l'entretien. M. Marc Kilcher poursuit en indiquant que la commune n'intervient donc pas comme propriétaire de cette zone et de ce cordon boisé. Le même problème se pose au chemin du Curé-Desclouds où la régie Rosset est responsable des communs et S2A de la rive et du cours d'eau. Juridiquement, la commune n'est donc pas responsable en premier rang.

M. Philippe Noël voudrait savoir si Thônex pourrait contribuer à améliorer le processus pour gérer cette problématique, étant donné qu'un arbre pourrait aussi tomber sur des personnes en territoire suisse et qu'il vaut mieux prévenir que guérir.

M. Marc Kilcher note que son préopinant a tout à fait raison et informe que la commune a envoyé le 20 avril dernier un email à la régie Rosset concernant la forêt du chemin du Curé-Desclouds, notamment pour annoncer la volonté du Conseil administratif de soumettre au Conseil municipal un aménagement avec la mise en place d'un potager participatif au niveau de l'école du Bois-des-Arts. Cependant, aucun accusé de réception n'a été reçu depuis. L'avantage pour la parcelle de Val-Thônex est qu'un administrateur est en mesure de défendre les intérêts de la commune mais il ne s'agit pas d'une situation dans laquelle le pouvoir public est propriétaire et donc premier responsable. Il est toutefois possible d'écrire un courrier, ce que M. Marc Kilcher fera volontiers.

M. Philippe Noël entend tout à fait et précise qu'il tient des photographies à la disposition du Conseil administratif. La commune doit jouer son rôle de pouvoir public notamment car en cas d'accident, elle sera tenue comme responsable.

M. Marc Kilcher souligne que cela est justement inexact. Si un arbre situé sur une propriété privée tombe sur une rue communale, il en va de la responsabilité du propriétaire de la parcelle et non de celle de la commune.

M. Pascal Uehlinger explique que la responsabilité implique une faute, c'est à dire que l'arbre doit avoir été contrôlé, en général par l'OCAN, et doit être considéré comme en mauvais état. Un arbre a malheureusement le droit de tomber. Il y a plusieurs années, la commune avait demandé que les deux



platanes situés à l'entrée de la mairie soient considérés comme en mauvais état, mais ceux-ci ont été contrôlés et aucune autorisation d'abattage n'a été accordée. Celle-ci n'a été obtenue que lorsqu'une branche majeure est tombée tout près de M. Claude Detruche et que la commune a écrit un deuxième courrier en indiquant que si un nouvel incident se produisait, l'OCAN serait tenu responsable. Cette problématique est donc très complexe, à savoir que la demande d'abattage doit être faite par le propriétaire et le contrôle par les organes concernés, à savoir l'OCAN. Enfin, M. Pascal Uehlinger informe que la forêt de Curé-Desclouds a été entretenue il y a 6 ou 7 ans par débardage et a donc en principe déjà été contrôlée par un responsable forestier. Les arbres en mauvais état ou source de nuisance ont été abattus à cette occasion.

M. Philippe Noël relève simplement que la commune doit également se pencher sur ce problème même si elle a affaire à des acteurs qui ne sont pas toujours à la hauteur. Il s'agit de réfléchir à une manière d'inciter davantage ces derniers à assumer leur responsabilité, en termes de risque de chute et de maintien du patrimoine.

M. Pascal Uehlinger souligne que la responsabilité privée n'est pas la responsabilité publique et que la commune doit se préoccuper de ses arbres, sur ses zones. Si elle commence à faire de l'ingérence chez le privé, elle ne pourra plus refuser de le faire dans d'autres zones lorsque cela lui sera demandé.

20.4 Parking au début du chemin du Foron

M. Philippe Calame rappelle qu'il existait, avant les travaux de la plateforme douanière de Moillesulaz, au début du chemin du Foron sur la droite, un petit parking en zone bleue. Celui-ci a été condamné pendant les travaux pour servir d'installation de chantier ce qui était parfaitement compréhensible. Ces travaux sont terminés depuis plus d'un an mais ce parking est toujours clôturé par des barrières de chantier et sans activité. M. Philippe Calame se demande pourquoi il n'a donc pas été rendu à sa vocation initiale de parking et si l'Etat a prévu d'y faire un autre aménagement.

M. Marc Kilcher informe qu'un projet guidé par l'OCAN vise à aménager une zone de rebroussement pour le Foron afin d'éviter les prochaines crues. Une petite digue sera mise en place avec des roseaux, à l'image de l'aménagement présent sur le bord de la Seymaz à Belle-Idée. Sont également prévues des marches pour offrir la possibilité aux personnes de s'asseoir dans cette petite zone de verdure. Ce projet dépend donc de l'Etat et les dernières informations reçues étaient positives en termes de financement. Cependant, le syndicat français souhaite remettre en état le muret et il apparaît difficile de justifier la mise en place d'aménagements du côté suisse alors que de nouveaux travaux auront lieu par la suite dans cette même zone. Il existe donc un problème de coordination entre le projet de S2A et celui de l'OCAN. Etant donné que cet aménagement cantonal devait être mis en place cette année, la décision avait été prise de ne pas rouvrir cet espace à un autre objectif. M. Marc Kilcher propose de faire un point de situation au mois de septembre.

21. Renouvellement du bureau du conseil municipal pour la période allant du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022

21.1 Election du nouveau Président (PDC-VL)



Président 2021-2022

M. Philippe Calame
présenté par M. Dimitri Bachmann

[Applaudissements]

Mme Heidi Tercier, présidente sortante, donne lecture de son discours avant de céder la parole au nouveau président, M. Philippe Calame :

*Monsieur le Maire,
Messieurs les Conseillers administratifs,
Chers collègues du Conseil municipal,
Chers membres de l'administration de la commune,*

Tout d'abord j'aimerais féliciter chaleureusement mon successeur Philippe Calame pour son élection en tant que président au sein de notre Conseil municipal. Cependant, je ne désire pas quitter cette position sans vous avoir adressé quelques mots de mon ressenti de cette période.

Ce fut un immense bonheur d'avoir pu être votre première citoyenne pendant une année et me voici déjà parvenue au terme de mon mandat de présidente de notre Conseil municipal. Cette année de présidence était vraiment très particulière car je n'ai pas pu assister aux événements, comme cela se fait habituellement, à cause de la pandémie. Néanmoins j'ai pu apprendre beaucoup de choses et surtout j'ai pu m'exprimer devant cette assemblée, ce qui n'était pas évident pour moi au début.

Ce qui m'a plu lors de nos séances c'est le respect que nous avons eu à l'égard de l'autre, que ce soit au Conseil municipal ou dans les diverses commissions. Je souhaite que cela continue et devienne un trait de caractère de notre Conseil municipal, un Conseil où l'on discute et où l'on trouve des solutions ensemble dans une ambiance sereine et complice. Rappelons-nous que nous sommes élus pour que notre commune se développe harmonieusement et que c'est lors de nos débats et discussions que nous y arriverons.

Je profite de l'occasion pour remercier M. Philippe Guex, secrétaire général, et Mme Caroline Kater, secrétaire de notre Conseil municipal, qui étaient d'une grande aide pour moi.

Pour conclure, j'espère que M. Calame aura autant de plaisir que moi à la tête de notre Conseil municipal.

Vive Genève et vive Thônex !

21.2 Allocution du nouveau président

Avant de passer à l'élection des membres du bureau, M. Philippe Calame, président élu, donne lecture de son discours.

Chers collègues,

Je vous remercie pour la confiance que vous me portez en m'élisant à la présidence de notre Conseil. Je ferai mon maximum pour que vous ne le regrettiez pas.



A l'instar de Fabiano Forte et de Bruno da Silva, deux prédécesseurs à ce poste de président du Conseil municipal, je ne souhaite pas me borner à réglementer nos débats mais être aussi un représentant à l'écoute de celles et ceux qui font Thônex, les membres des associations plus ou moins connues qui participent au bien-être et au bien-vivre à Thônex en proposant des activités sportives ou culturelles à nos concitoyens, en défendant les intérêts de leur quartier ou en servant la collectivité. Après une année où ces associations ont eu leurs activités chamboulées par la pandémie, il me semble important de reprendre contact avec eux, de les écouter, de vous reporter leurs préoccupations et de les encourager dans leurs activités. Thônex ne serait pas aussi agréable sans leurs engagements largement bénévoles.

Cette nouvelle année sera aussi celle de notre nouvelle salle de Conseil municipal que je me réjouis déjà d'inaugurer avec vous tout prochainement. Probablement en même temps que le nouveau règlement du Conseil municipal qui permettra une meilleure participation de la population à nos séances, par la publication des textes, des plans, des sujets sur internet, en espérant que de plus en plus de citoyens viennent écouter nos débats, comprendre les enjeux de notre ville en expansion, via les retransmissions sur internet ou en présence.

Je tenais également à remercier notre actuelle présidente Heidi Tercier qui termine cette première année de législature passée sous le signe du masque, des distances sociales et parfois des difficultés à s'entendre d'un bout à l'autre de cette salle boisée qui atténue la portée de nos paroles, dans tous les sens du terme.

En Suisse et au-delà de nos frontières il n'y avait qu'une Heidi célèbre. À Thônex nous avons maintenant la deuxième, et chère Heidi, si j'ose, ce n'est qu'un petit clin d'œil à ne surtout pas prendre au premier degré, j'ai le plaisir de te faire découvrir une troisième Heidi, au destin certes peu enviable, en t'offrant ce roman policier de Marc Voltenauer, auteur suisse de talent dont le titre est « Qui a tué Heidi ? ». Je te rassure Heidi, ça n'a absolument rien mais alors vraiment rien de comparable avec toi car comme tu le découvriras, ou comme tu le sais peut-être déjà, il s'agit d'une vache.

Vive Thônex et ceux qui la font vivre !

21.3 Election des membres du bureau du Conseil municipal

Délibération

Renouvellement des membres du bureau du conseil municipal
pour la période allant du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022

- conformément à l'article 9 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
- le bureau du conseil municipal a été formé comme suit pour la période allant du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022 :

Président :	M.	Philippe	Calame	(PDC-VL)
1 ^{er} vice-président :	M.	Richard	Stark	(UDC)
2 ^{ème} vice-président :	M.	Bastien	Leutenegger	(ALT)



Secrétaire : M. Philippe Guex
1^{er} vice-secrétaire : M. Florian Wünsche (PLR)

sur proposition du conseil administratif, le conseil municipal

décide

par 23 voix pour, 1 abstention

☞ le renouvellement du bureau pour la période allant du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022 tel qu'il est proposé.

Au terme de l'élection, M. Philippe Calame, président élu, repasse la parole à Mme Heidi Tercier, présidente sortante.

La parole n'étant plus demandée la Présidente lève la séance à 23h25.

La présidente

Le secrétaire

Mme Heidi Tercier

M. Philippe Guex

Thônex, le 11 mai 2021_ procès-verbal « mairie »

pv/cm 11 mai 2021